Annexe 2

Communiqué de presse du ministère des Ressource naturelles du Québec

« Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec - Des investissements de 330 millions $ d'ici 2010. »

Québec, le 27 novembre 2002

Québec, le 27 novembre 2002 – La ministre déléguée à l'Énergie, Mme Rita Dionne-Marsolais, a rendu public aujourd'hui, en présence du président-directeur général d'Hydro-Québec, M. André Caillé, le Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec pour lequel la société d'État investira 330 millions de dollars d'ici 2010.

« Le Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec répond aux besoins énergétiques du Québec, notamment aux besoins en hydrocarbures, qui sont sans cesse grandissants. Une découverte de nouveaux gisements contribuerait fortement à réduire notre dépendance en gaz naturel de l'Ouest et en pétrole importé, mais avant toute chose, elle constituerait une occasion exceptionnelle de développement pour le Québec mais aussi et surtout, pour les régions limitrophes au golfe », a indiqué la ministre déléguée à l'Énergie.

Le plan d'exploration est hautement stratégique pour le Québec. *« Notre mission est de créer de la valeur. Ce plan amènera non seulement de nouveaux emplois dans l'Est du Québec, mais il représente aussi un potentiel intéressant pour l'enrichissement collectif des Québécois »*, a indiqué M. André Caillé, président-directeur général d'Hydro-Québec.

« Le gouvernement du Québec a la responsabilité d'assurer à toutes les Québécoises et tous les Québécois un approvisionnement énergétique fiable et stable. Dans ce contexte, la mise en valeur de toutes nos ressources énergétiques s'impose. L'exploration gazière et pétrolière, qu'elle soit terrestre ou qu'elle se déroule dans le golfe du Saint-Laurent, représente sans contredit des avantages à la fois économiques et énergétiques », a mentionné la ministre Rita Dionne-Marsolais.

Depuis l'an 2000, le ministère des Ressources naturelles a investi plus de 2 millions de dollars pour recueillir des données d'information géoscientifique. La nature géologique de certains secteurs de même que l'interprétation des données géoscientifiques disponibles permettent de présumer d'un grand potentiel de gaz naturel et de pétrole en sol québécois et dans le golfe du Saint-Laurent et son estuaire.

En 1998, le gouvernement du Québec modifiait sa Loi sur les mines, loi qui régit l'exploration gazière, pour l'harmoniser avec celle du gouvernement fédéral dans le but de faciliter les démarches des entreprises. Cependant, la coexistence des deux régimes doit franchir obligatoirement l'étape de négociation entre les deux gouvernements.

« Or, les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ont signé en 1985 et en 1982 respectivement des ententes administratives « sans préjudice des positions des parties » (quant à leur juridiction). Ces ententes leur ont permis de mettre en valeur leur potentiel d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. C'est pourquoi le gouvernement du Québec veut signer une entente administrative qui serait à tout le moins aussi profitable pour les Québécoises et les Québécois, que le sont les ententes qui lient Ottawa à la Nouvelle-Écosse ou encore, à Terre-Neuve », a précisé la ministre Rita Dionne-Marsolais.

« J'estime qu'il est urgent que le gouvernement fédéral accepte de négocier une telle entente avec le Québec, car pour des régions ressources telles que la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord, cette opportunité est vitale », a conclu la ministre déléguée à l'Énergie.

Annexe 4

Article de presse

« De Québec à la Gaspésie »

Tommy Chouinard, *Le Devoir*

Québec, le 28 novembre 2002

De Québec à la Gaspésie

Tommy Chouinard
Édition du jeudi 28 novembre 2002

Mots clés : Québec (province), Énergie, gaz naturel

Québec - Afin de donner du souffle à l'économie de l'est du Québec, et plus particulièrement à celle de la Gaspésie, Hydro-Québec souhaite développer à fond l'exploration gazière dans le golfe du Saint-Laurent.

Or, le nouveau siège social de la vice-présidence exécutive Secteur gazier de la société d'État et les 400 emplois qui l'accompagneront se trouveront... à Québec.

C'est ce qu'ont annoncé hier le p.-d.g. d'Hydro-Québec, André Caillé, et la ministre déléguée à l'Énergie, Rita Dionne-Marsolais, lors du dévoilement du plan d'exploration pétrolière et gazière de la société d'État. «Nous souhaitons regrouper nos activités dans le secteur de l'exploration à Québec, puisqu'une bonne partie de l'expertise québécoise se trouve dans cette région», a affirmé M. Caillé. Pourtant, toutes les activités sur le terrain qu'entend entreprendre Hydro-Québec se feront en région. Par contre, le siège social et ses 400 emplois se trouveront à Québec, sur le boulevard Laurier.

La société d'État a en effet fait l'achat, au coût de 2,425 millions, du terrain et de l'édifice de Radio-Canada. La construction sera entreprise au début de l'année 2004 et devrait être complétée à la fin de 2005. Le budget pour la construction de l'édifice Roland-Giroux, du nom du président de la société d'État de 1969 à 1977, n'est pas encore connu.

C'est ainsi dans ce siège social que seront gérés les 330 millions de dollars investis d'ici 2010 par Hydro-Québec dans le cadre de son plan d'exploration pétrolière et gazière. Cette somme représente 20 % du 1,5 milliard qui devra être trouvé pour mener à bien les projets d'exploration dans le Saint-Laurent. Des partenariats avec des entreprises privées devront être conclus. Il en coûterait, par exemple, 50 millions par forage dans le golfe. Hydro-Québec prévoit extraire une quantité de gaz naturel équivalente à la consommation québécoise actuelle pendant 25 ans. Ce secteur pourrait rapporter 160 millions par année à Québec.

Annexe 5

Article de presse

« À qui appartient le golfe Saint-Laurent ? »

PRESSE CANADIENNE, *Le Devoir*

Le 17 décembre 2002

PC
Édition du mardi 17 décembre 2002

Mots clés : Québec (province), Eau, Mer et océan, st-laurent

Québec -- La mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier du golfe Saint-Laurent pose une question fondamentale à laquelle personne n'a encore répondu avec certitude: à qui appartient le golfe Saint-Laurent?

Comme sur bien d'autres sujets, le Québec et le gouvernement fédéral ont, à cet égard, des positions diamétralement opposées.

Ottawa étend sa compétence sur le golfe Saint-Laurent et prétend qu'il est le seul gouvernement à pouvoir émettre des permis pour l'exploitation du gaz naturel ou du pétrole qu'on pourrait y trouver. Québec soutient au contraire, comme les autres provinces maritimes, que le golfe constitue un espace que se partagent les provinces riveraines, selon les lignes d'équidistance des côtes.

La crise a pris de l'ampleur récemment après la découverte d'un gisement appelé Old Harry, à 80 km au nord-est des Îles de la Madeleine. Selon des estimations préliminaires, les réserves du gisement seraient de l'ordre d'au moins 1,5 milliard de barils de pétrole ou de 4000 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

Québec voudrait signer avec Ottawa une entente administrative pour la mise en valeur du gisement sans préjudice à la position des parties sur le statut territorial du golfe. Comme il n'y a pas d'entente, les entreprises détentrices de permis québécois sont incapables, en l'absence de titres clairs, d'obtenir le financement nécessaire pour lancer le forage.

Lors des études de la Commission Bélanger-Campeau, en 1991, trois spécialistes se sont penchés sur les frontières du Québec, y compris sur la frontière dans le golfe Saint-Laurent. Ils analysent la fixation de cette frontière pour le cas où le Québec deviendrait indépendant, mais émettent des considérations en ce qui a trait à la frontière actuelle, dans le cadre pancanadien. Leurs études ont été revues en 2001.

La frontière du golfe Saint-Laurent «est la seule des frontières du Québec à ne pas avoir encore fait l'objet d'une quelconque délimitation», constate Henri Dorion.

Le gouvernement fédéral assoit ses prétentions à la propriété en se basant sur des arrêts de la Cour suprême qui disent que les acquis canadiens après 1867 sont incorporés à l'État fédéral. L'adhésion de Terre-Neuve en 1949 confirmerait cette thèse.

Au Québec, on prétend au contraire que le golfe «constitue un espace que se partagent les provinces riveraines selon les lignes de l'équidistance des côtes», mentionne M. Dorion, qui a présidé en 1968 une Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire québécois.

M. Dorion rappelle aussi que le contentieux entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse sur les

droits off shore dans le golfe ont amené Ottawa à déclarer que «les discussions interprovinciales au sujet des droits d'exploration des ressources sous-marines se font en marge d'une question indiscutable, à savoir que le golfe ne constitue pas un territoire partagé entre les provinces riveraines».

Un autre spécialiste québécois, le constitutionnaliste Henri Brun, affirme qu'en vertu de l'état actuel du droit constitutionnel canadien, «aucun espace maritime ne fait actuellement partie du territoire du Québec».

Me Brun applique cet énoncé tant au golfe Saint-Laurent qu'aux baies d'Hudson, James et d'Ungava. «Partout en ces lieux, le territoire du Québec se termine au rivage», conclut Me Brun. Dans un Québec souverain, le territoire maritime du Québec est appelé à s'agrandir.

Un dernier spécialiste, l'Américain Jonathan Charney, de l'Université Vanderbilt, à Nashville au Tennessee, estime qu'un accord Canada-Québec est nécessaire en cette matière.

Un jugement d'un tribunal d'arbitrage chargé d'analyser la dispute entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse en mai 2001 a établi que les provinces n'avaient pas compétence sur les eaux en question. Mais la décision soulignait que les provinces devaient pouvoir toucher une partie des bénéfices tirés de l'exploitation dans les eaux fédérales.

M. Landry au pays de l'or noir

(1) apratte@lapresse.ca

Si ce n'était de la mauvaise foi du gouvernement fédéral, la Gaspésie serait déjà devenue l'Arabie du Nord. C'est du moins ce que veut laisser croire le premier ministre Landry, dont les propos sur cette question depuis quelques jours sont carrément démagogiques.

« Le gouvernement du Canada, de manière discriminatoire, empêche que la Gaspésie ne devienne un lieu pétrolier et gazier », a tonné M. Landry à l'Assemblée nationale. « Les plates-formes de forage seraient déjà à l'oeuvre et le gaz aurait déjà jailli si le gouvernement fédéral nous avait traités de façon non discriminatoire », a-t-il dit aux journalistes.

Les Québécois souhaitent-ils transformer le domaine des baleines en champ de pétrole ?

À l'entendre, il faut absolument que les permis d'exploration soient accordés avant Noël, pour que le gaz et les emplois puissent pleuvoir dès l'été prochain sur la Gaspésie. Or, ce scénario a plus à voir avec les fantasmes électoraux du gouvernement du Parti québécois qu'avec la réalité.

La réalité, c'est que le gouvernement du Québec lui-même n'a pas manifesté de réel intérêt pour les hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent avant 1999. Une des compagnies concernées, la petite Corridor Resources, de Nouvelle-Écosse, s'est longtemps plainte du peu d'enthousiasme des DEUX gouvernements dans ce dossier.

(3) des chicanes Québec-Ottawa ; par contre, ils s'inquiètent beaucoup de l'impact que pourraient avoir les relevés sismiques (réalisés grâce à de puissantes détonations) sur les mammifères marins, notamment les bélugas et les rorquals bleus. Il y a donc là une préoccupation écologique parfaitement légitime, qui n'a rien à voir avec des motivations politiques, sauf pour les esprits obsédés.

L'autre projet d'exploration en est un de forage, dans une formation baptisée Old Harry, située à 500 mètres sous l'eau, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est des Îles-de-la-Madeleine. Les relevés sismiques laissent espérer la présence d'un gisement important de gaz et/ou de pétrole. Corridor Resources est prête à procéder à un premier forage exploratoire dès l'été prochain. Elle attend la conclusion d'une entente Ottawa-Québec qui mettra en place le régime d'émission des permis.

■ ■ ■

La lenteur présumée d'Ottawa prive-t-elle la Gaspésie des milliers d'emplois qui en feraient du jour au lendemain une nouvelle Alberta ? Non. Même si les permis étaient émis ce matin, ni le forage ni les relevés sismiques n'auraient d'impact économique significatifs. Selon le plan d'Hydro-Québec, la phase d'exploration ne créera pas plus de 50 à 100 emplois directs par an, des emplois spécialisés pour la plupart. Pas de quoi sauver la Gaspésie à court terme. Alors où est l'urgence ?

(2) Hydro-Québec n'en parlait même pas dans son Plan stratégique, déposé il y a à peine un an. Voilà que le gouvernement se réveille, et constate que le potentiel du sous-sol du golfe est peut-être considérable. Il presse Hydro-Québec de préparer à toute vapeur un plan d'exploration, plan qui a été présenté au gouvernement en août dernier, et rendu public il y a moins d'un mois. Québec veut aller vite, vite... au point de concéder qu'il lui faut l'accord du gouvernement fédéral. En effet, malgré les prétentions traditionnelles de Québec, le golfe du Saint-Laurent relève clairement de la compétence du gouvernement du Canada. « Du côté du golfe du Saint-Laurent, le territoire du Québec se termine, d'une façon générale, à la ligne des basses eaux », écrivent Henri Brun et Guy Tremblay dans leur *Droit constitutionnel* (Éditions Yvon Blais, 2002).

Il n'y pas d'urgence à entreprendre les forages dans le golfe du Saint-Laurent... sauf électorale.

Il n'y a là aucune discrimination : toutes les provinces sont dans la même situation. C'est pourquoi, après une longue bataille, Terre-Neuve a conclu en 1985 une entente avec le fédéral sur la gestion conjointe des ressources pétrolières et gazières au large de ses côtes. C'est une telle entente qu'Ottawa et Québec négocient tranquillement depuis trois ans. Québec y voit tout à coup une urgence nationale. Mais il s'agit de questions complexes, et il n'y a rien d'étonnant à ce que les choses prennent un peu de temps.

■ ■ ■

À court terme, deux projets d'exploration sont en attente de permis. Le premier en est un de relevés sismiques au sud de l'Île d'Anticosti, jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine. La demande a été déposée par Geophysical Services inc. (GSI), une firme spécialisée engagée par Hydro-Québec. L'émission de ce type de permis relève de l'Office national de l'énergie.

L'ONÉ attend l'avis de Pêches et Océans Canada, ministère responsable de la protection de la faune marine. Les spécialistes de Pêches et Océans se moquent éperdument

(4) Les retombées économiques pourraient un jour être considérables si des gisements importants étaient découverts. Mais tout repose sur ce SI immense. Dans son plan d'exploration, Hydro-Québec souligne que « l'exploration pétrolière et gazière est une activité à haut risque ». Il faudra peut-être des dizaines de forages avant que le gaz ou le pétrole ne jaillisse. Et il se peut que cela n'arrive jamais. L'entreprise en est donc une de long terme et de grandes incertitudes. Alors où est l'urgence ?

On se le demande d'autant plus que ce plan d'exploration de grande envergure constitue un virage majeur pour le Québec. Après s'être pété les bretelles pendant des décennies pour son énergie propre, après s'être vanté sur toutes les tribunes pour son engagement en faveur du protocole de Kyoto, voici que le gouvernement du Québec propose de se lancer tête baissée dans le pétrole et le gaz ! Et pas n'importe où : dans l'écosystème le plus précieux de la province !

Y a-t-il eu débat public sur ce plan qui prévoit dix ans de forages, l'installation éventuelle d'une plate-forme de production et la construction d'un gazoduc sous-marin ? Y a-t-il eu débat public sur la transformation du domaine des baleines en champ de pétrole offshore ? Y a-t-il eu débat public sur une exploitation gazière visant à faire du Québec un « fournisseur énergétique continental », c'est-à-dire à exporter du gaz naturel vers les Maritimes et les États-Unis ? Quelle logique peut amener un gouvernement à bloquer la construction de petites centrales hydroélectriques au nom de l'écologie des rivières, et du même souffle à ignorer totalement l'écologie du golfe du Saint-Laurent ?

Peut-être est-il souhaitable que le Québec se lance dans l'exploration gazière et pétrolière. Cependant, il doit le faire prudemment, en toute connaissance de cause.

Les lourdeurs et les idées fixes du gouvernement central sont parfois nuisibles et agaçantes. Dans ce dossier-ci, toutefois, la « lenteur » d'Ottawa est salutaire. Elle nous donne le temps de réfléchir. Car il n'y pas d'urgence à forer dans le golfe du Saint-Laurent... sauf électorale.

La Presse, 18 décembre 02 A-20

Annexe 7

Lettre de Robert Michaud
Président du Groupe de recherche sur les mammifères marins

Adressée à monsieur Bernard Landry, madame Rita Dionne-Marselais et monsieur André Boisclair

Tadoussac, le 19 décembre 2002

Lettre de Robert Michaud à Bernard Landry, Rita Dionne-Marsolais et André Boisclair

Tadoussac, 19 décembre 2002

Monsieur Bernard Landry
Premier ministre du Québec
Cabinet du ministre
835, boul. René Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Madame Rita Dionne-Marsolais
Ministre déléguée à l'Énergie du ministère des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, Local A 308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Moratoire et consultations publiques pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Saint-Laurent

Monsieur le Premier Ministre,

Madame Dionne-Marsolais,

Monsieur Boisclair,

Nous avons appris en novembre dernier qu'Hydro-Québec était sur le point d'entreprendre un important programme d'exploration pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent. Si ce projet permettait de découvrir des gisements, il pourrait transformer le Saint-Laurent en un vaste champ de pétrole offshore ! Il s'agit d'un virage majeur pour Hydro-Québec, pour notre société et pour le Saint-Laurent. Or, il n'y a pas eu de débat public à ce sujet.

Ce programme n'en est qu'à ses débuts, et il connaît déjà des ratés. Un projet d'exploration de la partie Ouest du Golfe et d'une portion de l'estuaire a été autorisé par le ministère des Ressources naturelles sans qu'aucune évaluation environnementale n'ait été produite. Or, les secteurs qui sont visés par ce projet se trouvent dans des aires de concentration hivernales du béluga du Saint-Laurent et du rorqual bleu, deux espèces en voie de disparition.

Même lorsque des évaluations environnementales sont exigées, il n'est pas garanti que les recommandations formulées soient respectées. Dans le dossier de l'exploration sismique (en cours) sur le Old Harry (entre les îles de la Madeleine et Terre-Neuve), les chercheurs du ministère des Pêches et Océans (MPO) avaient demandé de reporter la date des travaux à la fin

décembre pour minimiser les impacts sur la reproduction du sébaste (lettre du 8 novembre 2002 de M. Ray Finn à M. John Korec de l'Office nationale de l'énergie, versée sur le registre public en relation avec le projet 34750). Les recommandations du MPO répondaient aussi aux inquiétudes de la Fédération québécoise des pêcheurs semi-hauturiers consultée. Or, l'Office nationale de l'énergie est passée outre cette recommandation et a autorisé les travaux pour le début décembre.

Ce qui est à notre avis plus préoccupant, c'est que pour l'instant les évaluations environnementales se sont limitées à examiner les impacts potentiels des projets individuellement. Or, plusieurs des espèces potentiellement affectées par les travaux d'exploration sont mobiles et susceptibles d'être soumises aux impacts de plus d'un de ces sous-projets. De plus, les informations présentées dans les études d'impact du promoteur sont incomplètes et les conclusions, discutables. C'est donc l'ensemble du programme d'exploration annoncé par Hydro-Québec le 27 novembre dernier qui devrait être soumis à un processus élargi d'évaluation indépendante.

L'exploration sismique n'est en fait que la première étape du processus d'exploration, suivront ensuite les forages et, si des gisements intéressants sont découverts, on passera à l'exploitation. Chacune des étapes de l'exploration à l'exploitation des gisements comporte des coûts et des risques environnementaux significatifs. Certaines pourraient même interférer avec des activités économiques à caractère durable comme la pêche ou l'écotourisme. C'est donc l'ensemble du programme d'exploitation des hydrocarbures dans le Saint-Laurent qui devrait être mis à l'examen.

Ce projet devrait être examiné à la lumière de nos nouveaux engagements internationaux découlant de la ratification du protocole de Kyoto (16 décembre 2002). Les impacts potentiels sur les espèces en péril et sur leurs habitats essentiels devrons être étudier sous la loupe de la nouvelle loi sur les espèces en péril (12 décembre 2002).

Enfin, ce projet est parfaitement incompatible avec " *la vision de développement durable* " dans laquelle la récente Politique nationale de l'eau vient d'être adoptée (26 novembre 2002). Il est aussi incompatible avec l'engagement du gouvernement du Québec à " *reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent, milieu naturel remarquable avant d'être un élément clé de notre économie* ". L'absence totale de consultation des principaux acteurs concernés dans cette aventure est elle aussi incompatible avec le principe de gestion intégrée qui devrait permettre à " *toutes les communautés d'avoir prise sur les multiples décisions et actions qui touchent le Saint-Laurent* ". Ces citations sont tirées de l'énoncé de la Politique nationale de l'eau et des messages de Messieurs Landry et Boisclair lors de son annonce.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur Landry, Madame Dionne-Marsolais, Monsieur Boisclair, nous réclamons

> UN MORATOIRE SUR LES PROJETS D'HYDROCARBURES DANS LE SAINT-LAURENT

UNE COMMISSION INDÉPENDANTE D'ÉVALUATION DU PROJET D'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES DANS LE SAINT-LAURENT

UNE CONSULTATION ÉTENDUE À L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS

UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Je vous prie d'agréer, Monsieur Landry, Madame Dionne-Marsolais, Monsieur Boisclair, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Robert Michaud
président
Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)

Annexe 8

Lettre de Guy Lessard
Président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Adressée à monsieur Bernard Landry, premier ministre du Québec

Montréal, le 19 décembre 2002

Lettre de Guy Lessard, président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, à Bernard Landry

Montréal, 19 décembre 2002

Monsieur Bernard Landry
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Prospection pétrolière et gazière dans l'estuaire et le Golfe du Saint-Laurent

Monsieur le Premier ministre,

Au nom des 16 conseils régionaux de l'environnement du Québec (CRE) et en particulier des CRE de la Côte-Nord, du Saguenay / Lac Saint-Jean, du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) souhaite vous transmettre ses inquiétudes quant aux possibles conséquences économiques, sociales et environnementales attribuables aux activités de prospection pétrolière et gazière dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. À notre avis, ces impacts seraient suffisamment importants pour justifier la suspension des travaux en cours et la tenue d'une évaluation environnementale publique et indépendante du projet, permettant ainsi à l'ensemble des acteurs d'être consultés (secteur des pêches, du tourisme, de la recherche sur le milieu marin, de l'environnement, etc.)

Le projet

Le 27 novembre dernier, Hydro-Québec annonçait son intention d'investir 330 millions de dollars d'ici 2010 pour procéder à l'exploration pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent. Selon les informations disponibles, ce projet a été subdivisé en trois volets, l'un au nord d'Anticosti où la prospection serait déjà terminée, l'autre plus important au sud de l'Île, et enfin un troisième dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent.

Les impacts environnementaux, économiques et sociaux

Selon les informations que nous avons obtenues auprès du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), la prospection sismique de cette nature nécessite l'utilisation de canons à air comprimé qui bombardent les fonds marins avec des ondes sonores puissantes. Les détonations, qui ont lieu en continu à toutes les 10 secondes durant plusieurs semaines, peuvent avoir des effets sérieux sur la faune marine, particulièrement sur les mammifères marins.

Or 13 espèces de mammifères marins fréquentent l'estuaire du Saint-Laurent et 6 d'entre elles sont en péril, notamment le béluga et la baleine bleue. Ces espèces représentent un patrimoine collectif mondialement reconnu et l'industrie touristique florissante des régions côtières est

largement dépendante de la présence de ces baleines. Qui plus est, d'autres ressources marines comme les poissons de fond et les crustacés sont susceptibles d'être affectées par les activités d'exploration, avec les conséquences importantes que cela entraîne sur l'industrie de la pêche et ses artisans.

Le contexte énergétique québécois

Comme ce fut le cas avec la centrale thermique du Suroît, le projet d'exploration pétrolière met à nouveau en lumière le manque de planification du gouvernement du Québec en matière de développement énergétique, et aussi l'incohérence de ces projets par rapport aux autres orientations gouvernementales :

- Ce projet à haut risque n'est traité d'aucune façon dans le plus récent Plan stratégique d'Hydro-Québec (2002-2006), lequel constitue aujourd'hui le seul instrument public de planification du secteur de l'énergie au Québec ;
- Ce projet est susceptible de fragiliser les ressources naturelles du Saint-Laurent au moment où le gouvernement du Québec annonce une politique de l'Eau qui place la gestion intégrée de ce grand fleuve au cœur des enjeux, avec l'objectif d'assurer la protection et la restauration des habitats et la protection des espèces et de la biodiversité ;
- Ce projet menace une industrie touristique durable et florissante quelque mois après que le Québec se soit fait l'hôte du Sommet mondial sur l'écotourisme et au moment où le gouvernement prépare un important plan de développement et de promotion de cette industrie ;

Une évaluation nécessaire — principe de précaution oblige

Comme plusieurs autres acteurs concernés par le développement durable des ressources naturelles, le RNCREQ considère qu'en raison des conséquences environnementales, sociales et économiques que peuvent entraîner les activités d'exploration gazière et pétrolière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, le gouvernement du Québec doit suspendre immédiatement ce projet de prospection afin de faire une analyse publique de la pertinence d'une telle aventure et pour procéder à une évaluation environnementale indépendante de ce projet.
Nous soulignons qu'il n'est pas normal à notre avis qu'un projet d'une telle envergure, qui ébranle autant les fondements des politiques énergétiques et environnementales du Québec, et qui est associé à de si importantes incertitudes quant à sa rentabilité économique, puisse être lancé sans une évaluation en profondeur. Ce n'est définitivement pas un modèle de développement durable.

Un choix énergétique durable doit se faire de façon prudente sur la base d'une évaluation publique des bénéfices collectifs réels de ce choix, et ce, sur une longue période de temps. En l'absence d'une telle évaluation, le gouvernement se place en position difficile. Attiré par la tentation des bénéfices économiques à court terme qu'on lui promet, il néglige la prise en compte de l'intérêt collectif des québécois d'aujourd'hui et de demain.

Espérant que vous accepterez de revoir la position du gouvernement du Québec dans ce projet, je vous offre notre entière collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Guy Lessard, président du RNCREQ

Annexe 9

Lettre de Marc Hudon
Président de Stratégies Saint-Laurent

Adressée à David Anderson, ministre de l'Environnement du Canada

Québec, le 20 décembre 2002

Lettre de Marc Hudon, président de Stratégies Saint-Laurent, à David Anderson

Québec, le 20 décembre 2002

Monsieur David Anderson
Ministre de l'Environnement du Canada
Bureau 133, édifice de l'est
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Demande de prise en charge du dossier sur l'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent

Monsieur le Ministre,

La présente vise à vous demander d'intervenir dans le dossier relatif à l'exploration gazière et pétrolière dans le golfe Saint-Laurent.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler que Stratégies Saint-Laurent regroupe d'importantes organisations nationales québécoises dont l'UQCN, Les amis de la vallée du Saint-Laurent et la Société linnéenne du Québec, ainsi que 14 comités de concertation répartis le long du Saint-Laurent, en zones d'intervention prioritaires (ZIP). Ces comités réunissent au total plus de 235 municipalités, industries, ports, groupes environnementaux, organismes en récréo-tourisme, citoyens et autres usagers. Les intervenants régionaux participent aux réunions de concertation, s'impliquent dans l'élaboration de plans d'action et de réhabilitation écologique et agissent dans la mise en œuvre de plus de 70 projets au rythme de plus de 25 000 heures de bénévolat par année. Les principales retombées environnementales et socio-économiques générées par leurs actions sont directement dirigées vers les milieux riverains du Saint-Laurent. Vous comprendrez qu'ils ont à cœur de le protéger.

Des projets d'exploration gazière et pétrolière sont en voie d'être entrepris dans le golfe du Saint-Laurent. Il s'agit de relevés sismiques réalisés par explosions afin de déterminer le potentiel d'exploitation gazière et/ou pétrolière. Les experts s'entendent pour dire que ce type d'activité pourrait causer d'importants dommages au système auditif des poissons et des mammifères marins situés à proximité. Aussi, on nous informe que l'entreprise qui réalisera ces relevés met des pressions pour que les permis d'exploration lui soient octroyés rapidement.

Nous vous demandons d'encadrer avec force et diligence ce type d'activité industrielle qui pourrait causer des torts considérables à la faune et aux écosystèmes du Saint-Laurent. Nous vous demandons de vous assurer que tous les projets d'exploration passent par un processus adéquat et démocratique d'évaluations environnementales. Il est important que les experts des ministères concernés soient consultés mais aussi les organisations québécoises du domaine de l'environnement. Il est aussi nécessaire de rendre disponible et de soumettre toute l'information pertinente dans un format accessible et synthétisé au grand public.

Nous considérons aussi qu'il est important que le promoteur suive l'ensemble des recommandations des experts qui soumettent des mesures d'atténuation aux impacts environnementaux des projets.

Les communautés riveraines sont inquiètes. Comme partenaires dans la prise en charge du Saint-Laurent, ils demandent d'avoir accès à toute l'information et de pouvoir participer à la prise de décision concernant ces projets qui représentent un enjeu considérable dans le devenir du Saint-Laurent.

Espérant recevoir une réponse le plus tôt possible, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Hudon,
Président de Stratégies Saint-Laurent, autres destinataires :
M. Harbance Singh Dhaliwal, Ministre des Ressources naturelles du Canada
M. Robert Thibault, Ministre des Pêches et des Océans
M. Kenneth Vollman, Président de l

Annexe 10

Lettre de André Stainier

Président des Amis de la vallée du Saint-Laurent

Adressée à madame Rita Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Énergie

Québec, le 27 décembre 2002

Lettre de André Stainier, président des Amis de la vallée du Saint-Laurent, à Rita Dionne-Marsolais

Québec, le 27 décembre 2002

Madame Rita Dionne-Marsolais
Ministre déléguée à l'Énergie
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4e avenue Ouest, local A 308
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Objet : Les impacts environnementaux des projets d'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent – Absence d'information et de consultation publiques

Madame la Ministre,

Permettez-nous de vous faire part de nos préoccupations quant à l'absence, à ce jour, de toute information et de toute consultation publiques sur les impacts environnementaux des projets d'exploration gazière et pétrolière en cours ou annoncés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et dont certains au moins requièrent l'autorisation du ministère des Ressources naturelles.

L'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent,* fondé en 1986 et qui regroupe plus de deux cents membres à travers tout le Québec, a pour mission de protéger et de promouvoir les richesses et les ressources offertes par le Saint-Laurent et ses rives. Il a organisé plusieurs forums importants, dont un sur la navigation sur le Saint-Laurent et un autre sur la rentabilité de l'approche écologique. Il a publié plusieurs ouvrages, dont *Voies d'avenir pour le Saint-Laurent* (1994), *Du kayak au cargo, Un fleuve pour tous* (1999), *Guide écologique du nautisme sur le Saint-Laurent* (2000) et *La gestion de l'eau au Québec, Synthèse des mémoires de Stratégies Saint-Laurent et de ses membres, mise en parallèle avec les recommandations du BAPE* (en collaboration avec la Société linnéenne du Québec, 2001). Il participe au Forum de concertation sur le transport maritime mis sur pied par Transport Québec et au plan d'action fédéral-provincial Saint-Laurent Vision 2000. Il a suscité la prise en charge locale du fleuve et de ses rives par les communautés riveraines, notamment à Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Romuald, Donnacona et Trois-Rivières. Vous comprendrez qu'il s'estime concerné par tout projet majeur portant sur le Saint-Laurent.

De ce que les médias rapportent de ces projets d'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent, il ressort qu'il s'agit de projets nouveaux au Québec, majeurs, couvrant de vastes superficies, à réaliser dans des milieux sensibles et peu connus et ouvrant sur de l'exploitation possible de longue durée. Il y a certainement lieu de prendre le temps de s'interroger sur les impacts possibles de tels projets, notamment sur la faune et les écosystèmes de ces milieux ainsi que sur les usages dont la population y bénéficie. Nous

croyons savoir que certaines études d'impacts ont été faites ou sont en cours mais sans que le public en soit informé ou y soit associé de quelque façon.

Compte tenu de ce qui marque ainsi ces projets et considérant la pratique démocratique avancée et reconnue du Québec voulant que tout projet pouvant avoir des impacts importants sur l'environnement naturel et humain soit l'objet d'une information et d'une consultation publiques, nous vous demandons, Madame la Ministre, de faire en sorte que les projets d'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent soient l'objet d'une évaluation publique de leurs impacts environnementaux orientée vers une prise de décision inspirée des objectifs du développement durable et qu'un moratoire intervienne quant à leur mise en œuvre d'ici les conclusions de cette évaluation.

Une autre raison majeure milite en faveur d'un tel traitement de ces projets. Dans la Politique nationale de l'eau récemment rendue publique, le gouvernement fait état de "*sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur*" et annonce sa traduction dans une reconnaissance officielle (p.39). Ce caractère exceptionnel et éminent de *patrimoine national* accordé au Saint-Laurent entraîne un respect tout à fait particulier à lui accorder lorsqu'il s'agit de projets qui le touchent. Sans cela, cette reconnaissance annoncée ne risque-t-elle pas de n'être qu'une coquille vide? Dans le cas présent, ce respect particulier devrait, lui aussi, conduire le gouvernement à appliquer à ces projets la procédure d'examen public approfondi prévue par la Loi sur la qualité de l'environnement, même si, selon la lettre actuelle de cette loi, ils n'y sont peut-être pas soumis. Ne serait-il pas opportun, d'ailleurs, dans la ligne de cette reconnaissance, de disposer que tous les projets majeurs touchant le Saint-Laurent soient désormais, toutes catégories confondues, soumis à cette procédure? Ce serait une belle façon de marquer le caractère de *patrimoine national* du Saint-Laurent.

Nous sommes confiants, Madame la Ministre, que vous voudrez bien considérer nos préoccupations et la demande qu'elles nous amènent à vous faire. Compte tenu de l'ensemble du dossier ici en cause, nous en faisons part également à vos collègues d'Environnement Québec, de Ressources naturelles Canada, de Pêches et Océans Canada et d'Environnement Canada ainsi qu'au président de l'Office national de l'énergie.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

André Stainier, président
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent
1085, AVENUE De Salaberry, bureau 312
Québec (Québec) G1R 2V7
Tél. : (418) 522-8886; Téléc. : (418) 522-7555; Courriel : avsl@mediom.qc.ca

Annexe 11

Communiqué de presse

« L'UQCN demande une audience publique fédérale-provinciale sur le programme d'exploration gazière et pétrolière dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent. »

Québec, le 17 janvier 2003

- **Communiqué de presse: L'UQCN demande une audience publique fédérale-provinciale sur le programme d'exploration gazière et pétrolière dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent**

  Québec, le 17 janvier 2003

  L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a pris connaissance avant les Fêtes du programme d'exploration gazière et pétrolière qu'Hydro-Québec et le gouvernement du Québec tentent de mettre en œuvre actuellement. Elle vient d'envoyer des lettres aux ministres provinciaux et fédéraux pour demander qu'ils convoquent, en vertu de l'entente fédérale-provinciale définissant les modalités d'une évaluation environnementale conjointe, une audience publique sur l'ensemble du programme d'exploration et éventuellement d'exploitation gazières et pétrolières du Saint-Laurent, que cela soit dans l'estuaire ou dans le golfe. *"Un projet d'une telle envergure et comportant de toutes nouvelles facettes du développement économique du Québec nécessite d'emblée l'application des modalités d'évaluation environnementale bien reconnues par les deux juridictions depuis des années*", souligne Charles-Antoine Drolet, co-responsable du dossier à l'UQCN.

  Ce programme, comportant un investissement initial de 330 M$ réparti sur 8 ans, vise à explorer de très grandes parties du Saint-Laurent pour vérifier le potentiel gazier et pétrolier qui s'y trouve. L'UQCN note que déjà, et très tardivement, la société est en train de découvrir et prendre acte des impacts sur les habitats et les écosystèmes marins, dus entre autres à la pêche industrielle pratiquée sans discernement depuis des décennies. Elle note aussi les impacts tout aussi sérieux du développement déficient des ressources en cause sur les communautés qui en dépendent. *"Il n'est certainement pas le temps, selon nous, de procéder de façon imprudente dans l'ouverture d'un nouveau type d'exploitation des milieux marins sans une analyse approfondie au préalable"*, ajoute pour sa part Éric Duchemin, également responsable du dossier au sein de l'organisme.

  Un tel geste exigerait au préalable la préparation et la diffusion d'études d'impacts qui ne peuvent être qu'importantes, devant les enjeux en cause. L'UQCN insiste aussi sur l'établissement d'un moratoire par rapport aux activités de ce programme le temps de procéder à des études et à des consultations qui caractérisent les processus d'évaluation environnementale depuis plus de vingt ans.

  En faisant cette demande, l'UQCN se réfère au départ à des sources du milieu, dont deux affiliés, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) et le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE-BSL), sachant que plusieurs autres intervenants se sont également manifestés. Ces organismes témoignent des importantes préoccupations dans le milieu. Elle prend bonne note aussi du fait que la *Loi de la qualité de l'environnement* du Québec prévoit l'exclusion d'une telle consultation, et que le ministère des Ressources naturelles du Québec a déjà autorisé une partie du programme, mais reste en attente de l'accord du gouvernement fédéral. Elle prend note finalement du fait que l'Office national de l'énergie a déjà autorisé des activités d'exploration tout récemment, malgré le fait que des scientifiques du ministère

des Pêches et Océans du Canada aient recommandé qu'il fallait attendre fin janvier pour procéder à ces activités d'exploration, allant ainsi à l'encontre de leurs recommandations formelles.

En même temps, l'UQCN souligne des liens entre ses demandes et certaines grandes orientations nationales. Le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau vient de rendre publique une toute nouvelle Politique nationale de l'eau, qui assure une gestion intégrée du fleuve et souligne l'intention du gouvernement de reconnaître le Saint-Laurent patrimoine national. Par ailleurs, la Politique associe cette intention à une reconnaissance du Saint-Laurent comme "milieu naturel remarquable avant d'être un élément clé de notre économie".

L'UQCN manifeste en même temps son désaccord avec les déclarations récentes de la ministre déléguée aux Ressources naturelles du Québec, Rita Dionne-Marsolais, indiquant que des interventions à caractère économique, comme le programme d'exploration, devraient primer sur les facteurs environnementaux. Ceci souligne, selon l'UQCN, le fait que la Politique nationale de l'eau récemment adoptée, tout en étant d'une envergure très importante par ses assises et ses visées, ne fait aucune référence à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent, milieux ciblées par le programme d'Hydro-Québec. Elles arrivent aussi au moment où que le Québec et le Canada négocient un important renouvellement du plan d'action fédéral-provincial sur le Saint-Laurent, cela dans le cadre de la création prévue par le Québec d'un comité multipartite visant la gestion intégrée du fleuve et de ses tributaires.

Finalement, ces déclarations vont à l'encontre d'orientations canadiennes et québécoises visant la protection des espèces menacées qui doivent nécessairement tenir compte des habitats en cause, même si la législation québécoise a récemment été amendée pour rendre la protection de l'habitat facultative et que la législation canadienne ne vise explicitement que les habitats sous juridiction fédérale. "*La récente adoption de la Loi canadienne sur les espèces en péril, après de longs et difficiles débats, constitue une des assises immédiates d'une telle intervention. En effet, seize espèces de mammifères marins fréquentent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, qui leur fournissent des habitats essentiels. Encore plus évident, la Loi sur les océans du Canada et la stratégie sur les océans du Canada constituent les bases pour une intervention qui nous paraît incontournable"*, insistent messieurs Duchemin et Drolet.

Annexe 12

Lettre ouverte de quatre organismes environnementaux : Union québécoise pour la conservation de la nature, Stratégies Saint-Laurent, Les Amis de la vallée du Saint-Laurent et le Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent

« Exploration et exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent : Des clarifications demandées par quatre organismes. »

Québec, le 8 avril 2003

Exploration et exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent : Des clarifications demandées par quatre organismes

Le 8 avril 2003

Devant l'absence de presque tout commentaire en campagne électorale sur un dossier d'une importance majeure, quatre organismes préoccupés par le fleuve Saint-Laurent demandent aux partis en lice des précisions quant à certains enjeux touchant de nouveaux développements possibles dans le Saint-Laurent. Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE-BSL), Stratégie Saint-Laurent et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) veulent des clarifications quant aux intentions des partis pouvant former le prochain gouvernement par rapport à l'exploration et à l'exploitation gazière et pétrolière visant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

La perspective de ces interventions dans le Saint-Laurent est nouvelle au Québec. Ce serait vraisemblablement très important économiquement, socialement, politiquement et écologiquement, vu leur ampleur probable et l'extrême sensibilité, sous divers angles, du milieu touché : le secteur marin du Saint-Laurent, dans ses aspects physique, aquatique, hydrodynamique, biologique (faune et flore) et géographique (côtes, îles, paysages, usages humains).

Les groupes demandent donc aux partis en lice de se prononcer sur les aspects suivants :

- les connaissances nécessaires à une évaluation de l'intérêt d'une telle exploitation dans ce milieu particulier;
- les moyens à prendre pour que la société québécoise soit en mesure de donner son avis sur une telle exploitation;
- les critères pour juger s'il est acceptable, du point de vue global, qu'il y ait de l'exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent, avant de discuter de projets particuliers, incluant l'exploration.

Les groupes demandent des réponses sur les engagements suivants :

- la mise en œuvre de recherches complètes, approfondies et indépendantes sur les impacts possibles d'activités d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent sur les milieux naturels et humains impliqués;
- la communication publique, en toute transparence, des résultats de ces recherches et des paramètres ayant présidé à leur élaboration;
- la consultation publique de la population sur l'acceptabilité, du point de vue de l'intérêt public, de l'exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent considérée comme possibilité globale, générale et à long terme, antérieurement à la considération de tout projet particulier;
- la mise en place d'un moratoire sur tous les projets particuliers, y compris les projets d'exploration, jusqu'aux conclusions de la consultation publique.

Les groupes ont soumis cette série de questions aux chefs de trois partis et attendent une réponse d'ici à vendredi le 11 avril prochain. Les partis suivants ont été interpellés : l'Action démocratique du Québec, le Parti libéral du Québec, le Parti québécois.

Contacts :
Amis de la vallée du Saint-Laurent:
André Stainier (418) 531-1534
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent:
Luce Balthasar (418) 721-5711
Stratégies Saint-Laurent:
Marc Hudon (418) 648-8079
Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN):
Harvey Mead (418) 652-7572

Annexe 13

Lettre de monsieur Jean Charest, du parti libéral du Québec, en réponse au questionnaire des groupes environnementaux

Montréal, le 11 avril 2003

Réponse de Jean Charest du Parti libéral du Québec au questionnaire des groupes environnementaux

Montréal, 11 avril 2003

M. Alexandre Archer
Union québécoise pour la conservation de la nature
1085, ave. De Salaberry, bureau 300
Québec (Québec)
G1R 2V7

Monsieur,

Pour le Parti libéral du Québec, l'exploration pétrolière dans le golfe Saint-Laurent relève d'un choix de société. Le plan d'exploration pétrolière et gazière 2002-2010 d'Hydro-Québec, rendu public le 27 novembre 2002, fait état de vastes projets d'exploration dans le golfe Saint-Laurent. Ces projets visent notamment l'exploitation des gisements pétrolifères potentiellement contenus dans la structure Old Harry, située à la frontière des eaux territoriales du Québec et de Terre-Neuve.

Emportée la ministre de l'Énergie, Rita Dionne-Marsolais déclarait ainsi le 8 janvier dernier que "*les facteurs environnementaux ne doivent pas freiner le développement économique*." Or, ces "facteurs environnementaux", que balaie du revers de la main la ministre, constituent la pierre d'assise de deux secteurs majeurs de l'économie régionale en aval de Rivière-du-Loup : les pêches et l'écotourisme.

DES CRAINTES JUSTIFIÉES

Avec plus de 9 000 personnes y occupant un emploi saisonnier, l'industrie des pêches représente 44% de l'emploi total en Basse-Côte-Nord ainsi que 19% en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine. Sur le plan écotouristique, une étude publiée en 2002 par le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) conclut que, sur une base annuelle, l'observation des cétacés dans le parc marin Saguenay-Saint-Laurent génère à elle seule 12 millions de dollars et crée 750 emplois directs et indirects.

Les interventions récentes des associations touristiques régionales, des groupes de pêcheurs et des scientifiques concernés, ont mis en lumière la fragilité des écosystèmes pélagiques du golfe Saint-Laurent, un milieu privilégié pour la reproduction de la faune. Les travaux projetés pourraient avoir un impact significatif sur les populations de poissons, de crustacés et de mollusques, déjà fragilisées par des pêches intensives, une augmentation constante du transport maritime ainsi que la pollution des eaux par des rejets toxiques.

UN PROJET DE VASTE AMPLITUDE

Pour le Parti libéral du Québec, l'ensemble du projet est plus qu'une simple exploration, il se présente en fait en trois phases qui doivent être considérées globalement : l'exploration

proprement dite, d'une durée de sept ou huit ans, impliquant l'utilisation de canons produisant des ondes à basses fréquences dirigées vers les fonds marins, puis l'exploitation, avec la mise en place de plates-formes de forage et l'installation de stations de pompage du pétrole. Chacune de ces trois phases est en soi susceptible d'affecter directement le cycle vital de la faune aquatique. Alors que les biologistes de Pêches et Océans Canada laissent planer l'imminence d'un second moratoire sur la pêche à la morue et qu'un récent rapport de l'Institut Maurice-Lamontagne recommande la fermeture de la zone de pêche au crabe englobant une partie de la Basse Côte-Nord et de Terre-Neuve, l'ajout de telles perturbations risque d'affecter encore les populations de poissons et de crustacés et de porter le coup de grâce à l'industrie de l'observation des cétacés à Tadoussac qui repose sur moins de 100 individus.

Dans l'éventualité où les quotas de pêche ne seraient pas affectés, une perte de confiance dans l'opinion publique pourrait également s'avérer significative au plan économique. La simple crainte que la chair des animaux puisse être contaminée et impropres à la consommation suffirait à réduire à néant le marché des poissons, crustacés et mollusques des régions maritimes du Québec. La question de la contamination de la nappe phréatique des Îles-de-la-Madeleine, jamais abordée, mérite d'autre part d'être considérée de façon approfondie.

UNE VISION GLOBALE

Un gouvernement libéral considérera avec sérieux les craintes exprimées par l'industrie touristique, les associations de pêcheurs, les scientifiques et les groupes environnementaux. Le fait que d'autres projets d'exploration pétrolière aient déjà été mis en branle dans le golfe, devrait inciter le gouvernement péquiste à plus de prudence et de pondération et non pas l'amener à présenter le débat comme un de ces sempiternels conflits fédéral-provincial.

Que ce soit dans le cadre d'une procédure conjointe avec le fédéral ou de son propre chef, un gouvernement libéral procédera à la tenue d'études d'impact sur l'ensemble du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière du golfe Saint-Laurent et respectera les conclusions de ces études. De plus, nous rendrons publics les résultats de ces recherches et les paramètres ayant présidé à leur élaboration. Dans le cadre d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec, nous évaluerons, d'autre part, l'acceptabilité environnementale et sociale de ce projet.

Pour un gouvernement libéral, déterminer si ce type de projet est compatible avec un objectif de développement durable et n'entre pas en conflit avec les activités économiques déjà en place relève avant tout d'un choix de société. Enfin, soyez assuré de notre appui dans votre recherche du mieux-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Je vous prie d’agréer, Monsieur, l’expression de mes sentiments les meilleurs

Jean Charest
Chef du Parti libéral du Québec

Juin – Communiqué

STRATÉGIES SAINT-LAURENT

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT BAS-SAINT-LAURENT

les amis de la vallée du Saint-Laurent

UQCN Union québécoise pour la conservation de la nature

L'exploration pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent
Un danger pour la faune et la flore marine

Le 27 novembre 2002, Mme Rita Dionne-Marsolais, alors ministre déléguée à l'Énergie, rendait public le Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec pour lequel la société d'État souhaite investir 330 millions de dollars d'ici 2010. Ce plan prévoit l'exploration du sol de la Gaspésie, de même que celle des fonds marins dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. Or, l'exploration sismique de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent a suscité et suscite toujours la controverse en raison de ces impacts sur la faune et la flore.

Au début de l'année 2003, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) demandait aux deux niveaux de gouvernement (fédéral et provincial) l'imposition d'un moratoire sur ce projet, le temps de procéder à une étude d'impact globale et à des audiences publiques. Profitant du déclenchement des élections provinciales, l'UQCN, les Amis de la Vallée du Saint-Laurent, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et Stratégies Saint-Laurent ont alors demandé aux principaux partis politiques susceptibles de prendre le pouvoir le 14 avril dernier de faire connaître leur position sur ce projet. Dans une lettre du Parti Libéral, datée du 11 avril, M. Jean Charest se déclarait très favorable à l'adoption d'un processus d'évaluation clair et transparent. Il écrivait : «Que ce soit dans le cadre d'une procédure conjointe avec le fédéral ou de son propre chef, un gouvernement libéral procédera à la tenue d'études d'impact sur l'ensemble du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière du golfe Saint-Laurent et respectera les conclusions de ces études. De plus, nous rendrons publics les résultats de ces recherches et les paramètres ayant présidé à leur élaboration. Dans le cadre d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec, nous évaluerons, d'autre part, l'acceptabilité environnementale et sociale de ce projet.» C'était, bien sûr, avant la prise du pouvoir...

Aujourd'hui, un mois et demi après le 14 avril, tout indique que le projet est en voie de se réaliser sans qu'une évaluation globale en soit faite. Les projets prévus seront donc mis en oeuvre individuellement, ce qui diminue l'importance du programme dans son ensemble, chaque projet ne causant que des impacts limités. Pour les citoyens et les groupes opposés au projet, il s'agit là du pire des scénarios envisagés. L'exploration débutera au gisement Old Harry, 80 kilomètres au nord-est des Îles-de-la-Madeleine.

Tous ceux qui ont à cœur le bien-être des mammifères marins dans le Golfe et l'estuaire seront intéressés d'apprendre que l'exploration sismique de ces régions pourrait causer un tort irréparable à ces animaux ainsi qu'à d'autres. Les canons à air comprimé utilisés pour l'exploration sismique génèrent des niveaux sonores de 214 décibels à la source et de 179 décibels jusqu'à 4 kilomètres. Or, les mammifères marins dépendent entièrement du son pour tous les aspects de leur vie : communication, recherche des proies, détection des prédateurs et navigation. Plusieurs études démontrent que les sons émis lors de l'exploration sismique entraînent des changements de comportement chez les cétacés qui risquent d'avoir des effets sur leur survie ou le succès de leur reproduction, et peuvent même entraîner des pertes de sensibilité auditive, des blessures ou encore la

mort. Ces effets sont plus documentés chez les cétacés, mais des études ont montré des effets semblables chez les poissons et autres animaux marins.

On ne parle ici que des effets de la phase d'exploration qui selon toute vraisemblance ouvrira la porte à celle de l'exploitation, notamment des hydrocarbures, qui elle aussi comporte des risques majeurs pour le milieu marin. Aux accidents qui peuvent toujours survenir et avoir de graves conséquences, il faut ajouter la question des infiltrations. Pour exemple, on estime que chaque année, 110 millions de litres de pétrole s'échappent des puits, des pipelines et autres infrastructures de l'industrie pétrolière américaine. C'est trois fois plus que le déversement de l'Exxon Valdez.

Parmi les autres dangers, il y a les boues de forage. Celles-ci se déposent sur les fonds marins, et même traitées, elles sont une véritable soupe toxique de métaux lourds et d'hydrocarbures. Les contaminants s'immiscent aussi dans l'écosystème avoisinant les plates-formes par le biais des torchères qui brûlent l'excédent de gaz, par mesure de sécurité et produisent des émissions d'hydrocarbures. De plus, les plates-formes étant illuminées en tout temps, elles sont un risque pour les oiseaux migrateurs. Et finalement, même le démantèlement des plates-formes, une fois la source tarie, pose de sérieux problèmes environnementaux.

Dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, la situation est très préoccupante car l'exploitation des hydrocarbures se ferait tout près des côtes. Elle mettrait en péril l'industrie des pêches, déjà malmenée par la baisse des stocks dans cette région et les activités écotouristiques d'observation des baleines qui génère chaque année près de 12 millions de dollars de retombées et crée 750 emplois directs et indirects.

Jugeant l'entreprise trop risquée, plusieurs pays et États ont imposé des moratoires sur cette activité. C'est le cas du Danemark, de plusieurs États américains (la Floride, la Californie, l'État de Washington et l'Orégon), du Costa Rica et de la province canadienne de la Colombie Britannique.

La fin de l'avantage énergétique du Québec?

Enfin, il faut se poser la question : le Québec qui a tant vanté les mérites de son orientation énergétique plus propre - l'hydroélectricité - devrait-il se diriger vers un modèle de production axé sur les combustibles fossiles, plus dommageable pour l'environnement? Cela ne mérite-t-il pas un débat de société ?

De plus, avons-nous examiné sérieusement toutes les autres options énergétiques avant de se diriger vers une éventuelle exploitation pétrolière et gazière dans un endroit aussi sensible que le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent? Le Québec a un énorme potentiel éolien et solaire quasi inexploité ainsi qu'un immense potentiel d'économies d'énergie, largement négligé. Il y a des choix à faire et l'UQCN et ses groupes affiliés exigent que ces choix se fassent dans le cadre d'une évaluation globale du projet, transparente et démocratique.

Source :
Une collaboration spéciale UQCN de Stéphane Gagné

Campagne 2003 de levés géophysiques dans le golfe du Saint-Laurent
Résumé de l'évaluation environnementale

La compagnie Geophysical Service Incorporated (GSI) propose d'effectuer un relevé géophysique (sismique) 2D (à câble de récepteurs unique) dans le golfe du Saint-Laurent, couvrant une zone dont les coordonnées sont approximativement 47°10’ de latitude N. à 49°45’ de latitude N. et de 60°00’ de longitude O. à 64°30’ de longitude O. Cette zone se trouve principalement dans les eaux bordant la province de Québec (incluant l'île d'Anticosti et les Îles de la Madeleine) et à l'intérieur des divisions 4S et 4T de l’OPANO (Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest). Les endroits couverts par le relevé comprennent une partie des eaux plus profondes du Détroit d'Honguedo - Chenal Laurentien et des zones moins profondes du Plateau madelinien. L'exploration pour le gaz et le pétrole dans cette région relève de l'autorité administrative de l'Office national de l'énergie (ONE).

De plus, GSI propose un relevé adjacent, à l'ouest de l'île d'Anticosti (c.-à-d. à l'ouest d’environ 60°30’ de longitude O.), lequel est aussi décrit dans le présent rapport d'évaluation environnementale.

Au total, 2 550 km de lignes seront relevés dans les deux régions. Ces deux projets pourraient être réalisés en moins d'un mois (s’il n’y a aucune interruption en raison du mauvais temps). Étant donné que le nombre des espèces présentes dans le golfe du Saint-

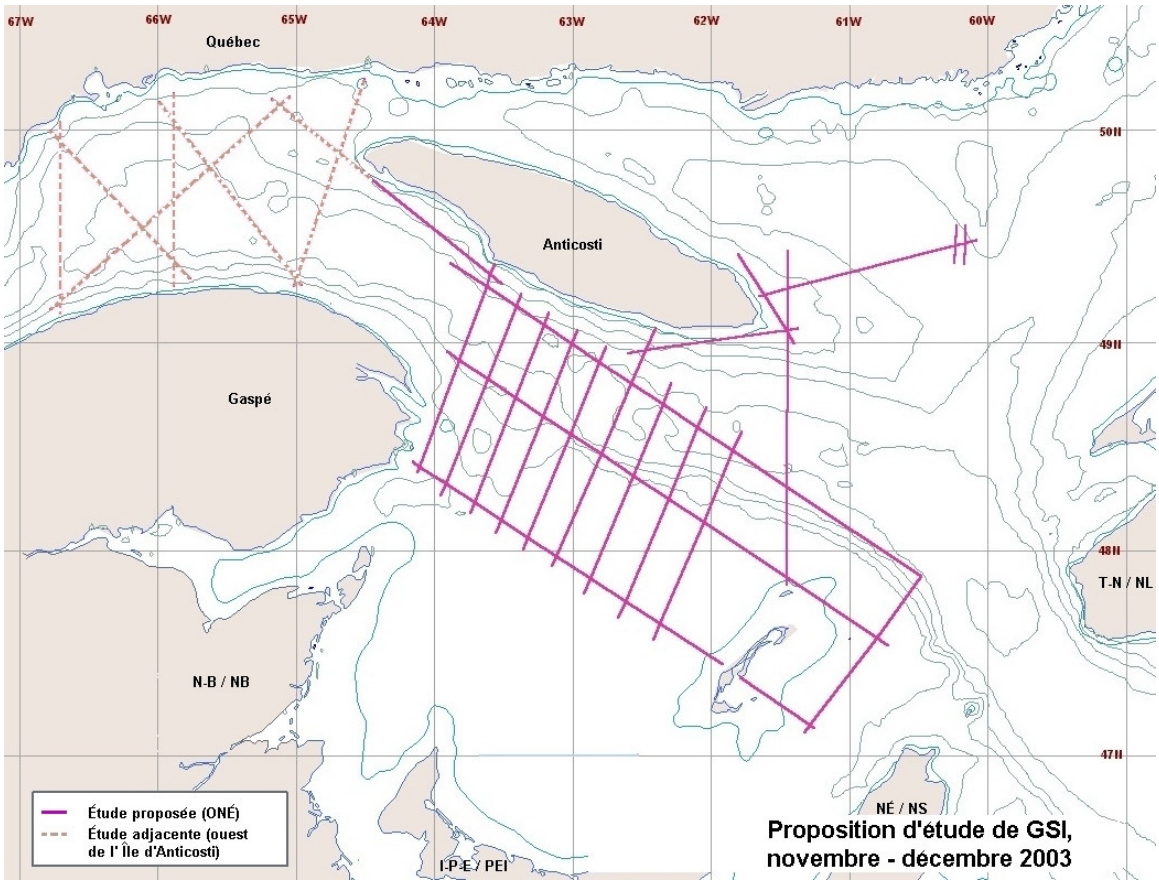

Laurent est réduit à la fin de l'automne, que la période de reproduction de la majorité des espèces est alors terminée et que l'on prévoit peu de pêche commerciale à cette époque, la période de novembre et décembre 2003 a été retenue pour effectuer le relevé. Puisque la glace recouvre une partie ou la totalité du golfe pendant plusieurs mois, habituellement à partir de janvier, et qu'elle persiste tard au printemps dans certaines régions, il serait donc impossible de commencer après décembre.

Le *GSI Admiral*, un navire de recherche battant pavillon canadien, enregistré à Halifax, effectuera le relevé. Ce navire possède tout l'équipement requis pour réaliser le programme sismique proposé et il a déjà été affecté à des programmes semblables dans le Canada Atlantique antérieurement, y compris dans le golfe du Saint-Laurent.

La source sonore sera remorquée à une profondeur d'environ 6 m sous la surface. Il s'agira d'un système composé d'une double chaîne de ***bulleurs*** (ou ***canons à air***) formant un ensemble de 24 sources totalisant 2620 po^3 avec une pression de référence de 2000 psi (livres par pouce carré). La source sera activée environ toutes les 8 secondes ou tous les 25 m. La puissance (amplitude) maximale sera de 214.1 dB re. 1 µPa/Hz à 1 m. La plus grande partie de l'énergie produite par la source (plus de 80 %) se situera dans la bande de fréquence inférieure à 100 Hz.

À l'arrière de la source sonore, un seul câble de récepteurs sismiques sera remorqué un peu plus en profondeur (6 à 8 m). Le câble, d'une longueur de 6 km, est muni d'hydrophones, ou récepteurs, qui captent les ondes émises par la source sonore après qu'elles aient été réfléchies sur le fond de la mer et sur les structures géologiques sous-jacentes.

Environnement marin

Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème marin riche et complexe qui s'étend sur plus de 1 000 km du fleuve Saint-Laurent au détroit de Belle Isle, et sur 500 km du nord au sud. Le golfe a été décrit comme « un grand estuaire ou un petit océan ». Plusieurs espèces y habitent. Certaines y résident en permanence alors que d'autres traversent le golfe pour remonter le fleuve Saint-Laurent ou pour en ressortir, ou elles viennent dans le golfe pour se reproduire.

Les principales espèces d'invertébrés considérées comme composantes valorisées d'un écosystème (CVE) et retenues pour la présente étude sont deux espèces de pétoncles (*Chlamys islandicus* et *Placopecten magellanicus*), le homard (*Homarus americanus*), deux espèces de crevettes (*Pandalus borealis* et *Pandalus montagui*) et plusieurs espèces de crabes, qui sont présentes toute l'année le long de la côte et dans les parties plus profondes du golfe. Le pétoncle et le homard se reproduisent en été tandis que la crevette et le crabe se reproduisent à l'automne. La seule migration entre les eaux profondes et peu profondes est régie par les saisons.

La distribution de la plupart des espèces de poissons varie selon les saisons en fonction de changements physiques ou chimiques. La plupart des espèces pélagiques telles que le hareng (*Clupea harengus harengus*), le maquereau (*Scomber scombrus*) et les espèces de poissons de fond telles que la morue (*Gadus* sp.) entreprennent des migrations annuelles. Pour ces espèces, le golfe représente les principales aires d'alimentation et de frai pendant les mois d'été, alors que la plupart passent l'hiver à l'extérieur de cette région.

Parmi les espèces considérées pour l'étude, quelques-unes sont désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : la morue franche (*Gadus morhua*) (statut de la population de la région Laurentienne nord : « menacée », statut de la population des Maritimes : « préoccupante »), le loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*) et le loup taché *(Anarhichas minor*) (« menacées »), le loup atlantique (*Anarhichas lupus*) (« préoccupante »).

Quinze espèces de cétacés (baleines et dauphins) et quatre espèces de mammifères pinnipèdes (phoques) sont considérées dans le cadre de cette évaluation des impacts environnementaux. De ces espèces, le béluga (*Delphinapterus leucas*), le phoque commun (*Phoca vitulina concolor*) et le phoque gris (*Halichoerus grypus*) sont présents toute l'année dans la région étudiée. Les autres espèces fréquentent le golfe du Saint-Laurent une partie de l'année et quelques-unes s'accouplent et/ou mettent bas à l'intérieur de la région; il s'agit du marsouin commun (*Phocæna phocæna*), du phoque du Groenland (*Pagophilus grœnlandicus*) et du phoque à capuchon (*Cystophora cristata*). Parmi les 19 espèces considérées, 3 ont été déclarées « menacées » par le COSEPAC : le rorqual bleu (*Balænoptera musculus*), la baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalæna glacialis*) et le béluga. Le statut « préoccupante » a été attribué à trois autres espèces. Il s'agit du rorqual commun (*Balænoptera physalus*), de la baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*) et du marsouin commun. Le statut de l'épaulard (*Orcinus orca*) est : « menacé ».

Quant à la nature du projet en ce qui a trait aux oiseaux, seuls les oiseaux marins plongeurs susceptibles de se trouver à l'intérieur de la région sous étude ont fait l'objet d'une évaluation. La plupart des espèces d'oiseaux retournent, à la fin de l'été ou au début de l'automne, vers leur territoire d'hivernage, qui comprend la côte est Atlantique, les Grands Lacs et des régions plus au sud. Les oiseaux se nourrissent généralement près de la surface, mais certains plongent à des profondeurs de plus de 10 m, par exemple le fou de Bassan (*Morus bassanus*), le cormoran à aigrettes (*Phalacrocorax carbo*), l'eider à duvet (*Somateria mollissima*), le guillemot marmette (*Uria aalge*), le guillemot de Brünnich (*Uria lomvia*) et le guillemot à miroir (*Cepphus grylle*).

Trois espèces de tortues marines peuvent parfois se retrouver dans le golfe du Saint-Laurent : la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la carette (*Caretta caretta*) et la tortue bâtarde (*Lepidochelys kempii*). Le COSEPAC classe la tortue luth parmi les espèces en voie de disparition. Toutes les espèces de tortues marines quittent le golfe à l'automne.

Le golfe du Saint-Laurent a aussi, depuis, longtemps, été utilisé de diverses façons par les humains. C'est la base d'importantes opérations de pêche pendant plusieurs mois de

l'année, pour lesquelles des équipements fixes et mobiles sont utilisés. Les grandes espèces commerciales pêchées dans la région sont le crabe, la crevette, le homard, le hareng, le maquereau et divers poissons de fond.

Le golfe est aussi un important couloir de navigation donnant accès à la Voie maritime du Saint-Laurent et aux Grands Lacs (11 434 transits ont été enregistrés à travers le golfe en 2001); il s'y déroule également d'importantes activités de transport et de communication à l'échelle locale.

Évaluation des impacts environnementaux

La procédure adoptée pour l'évaluation des impacts environnementaux est une adaptation de la méthode matricielle de Leopold *et al.* (1971). Les méthodes matricielles sont reconnues pour leur flexibilité, leur adaptabilité à toutes les dimensions d'un projet et leur caractère interdisciplinaire. Elles font également appel à une liste exhaustive de points de vérification de toutes les composantes environnementales et de tous les éléments du projet. Cette procédure se déroule en trois étapes : l'identification des interactions, l'évaluation de l'importance des effets négatifs et, enfin, l'énoncé des mesures d'atténuation et de l'importance des effets négatifs résiduels, le cas échéant. Les critères utilisés pour évaluer les effets sont la magnitude (selon deux indicateurs distincts : l'intensité et la probabilité), la sensibilité des composantes environnementales et la durée de l'effet.

Mesures d'atténuation, suivi et mesures de suivi

Le programme d'atténuation et de suivi minimisera les impacts du relevé sismique proposé sur les ressources à l'intérieur de la région à l'étude. Ce programme a été élaboré d'après les résultats de l'évaluation, l'analyse documentaire et l'expérience acquise au cours de relevés sismiques réalisés dans d'autres régions. Plusieurs des mesures qui seront adoptées pour la réalisation de ce relevé sont plus rigoureuses que les mesures d'atténuation mises en place pour des projets sismiques réalisés ailleurs dans le monde et prévoient des protocoles exclusifs pour le golfe.

Le programme comporte onze protocoles et procédures divisés en trois catégories :
1. Procédures et protocoles inspirés des règlements fédéraux et provinciaux :
• *Protocole de gestion des déchets liquides et solides sur les navires* afin de prévenir toute contamination des océans.
• *Procédures applicables en cas de déversements accidentels* ayant trait à la prévention et au confinement (le cas échéant) de produits pétroliers et autres émissions de contaminants liquides ou solides dans le milieu marin.
• *Avis aux navigateurs et plan d'urgence* afin d'assurer la sécurité et la protection de tout navire dans la région.
• *Protocole d'évitement pour les régions protégées*, dont le Parc national Forillon et l'île Bonaventure en Gaspésie.

2. Procédures et protocoles découlant de l'évaluation environnementale et ayant pour but l'élimination ou la réduction des impacts environnementaux :

• *Protocole pour localiser les zones à démarrage progressif et pour procéder aux démarrages progressifs* afin d'encourager les mammifères marins, les poissons et les oiseaux à quitter le voisinage immédiat du relevé en augmentant graduellement le niveau sonore avant de continuer l'acquisition de données. Des démarrages progressifs subséquents auront lieu seulement en dehors des régions très vulnérables.

• *Protocole d'évitement des régions à valeur biologique élevée* à certaines heures de la journée, afin de protéger les périodes d'alimentation des oiseaux et des mammifères marins.

• *Protocole de suivi et d'arrêt des opérations pour le rorqual bleu* afin d'éviter les dommages physiques et de limiter le stress généré par les perturbations.

• *Protocole de travail pour les zones d'activités de pêche commerciale et d'activités traditionnelles courantes* afin de communiquer avec les pêcheurs et d'éviter la pêche active. Présence d'un agent de liaison avec les responsables de l'industrie locale des pêches à bord du *GSI Admiral* et d'un bateau éclaireur issu de la région, pour aider à l'observation des mammifères marins et à l'identification de la navigation dans la région.

• *Procédure pour documenter tout dommage aux équipements de pêche* le cas échéant, afin d'enregistrer et de documenter tout contact possible avec des équipements de pêche.

• *Protocole de compensation en cas de dommage aux équipements de pêche* afin de fournir un moyen de compenser les pêcheurs pour toute perte réelle.

3. Procédures et protocoles adoptés en réponse aux préoccupations du public :

• *Protocole d'évitement des frayères de la crevette et de l'habitat du homard* afin de protéger les régions à valeur biologique élevée des Îles de la Madeleine.

Démarrages progressifs, arrêts des opérations et observateurs des mammifères marins

Démarrage progressif (ou montée progressive de la puissance du signal sonore). Les démarrages progressifs débuteront au plus tard 20 minutes avant l'atteinte de la puissance maximale de l'équipement sismique. On débutera par la plus petite source sonore unitaire (le plus petit *bulleur* ou *canon à air*) et les autres unités s'ajouteront graduellement. Avant de débuter un démarrage progressif, les mammifères marins feront l'objet d'une vigie pendant 20 minutes, vigie qui permettra de s'assurer qu'il n'y en a aucun dans un rayon de 500 m.

Procédure d'arrêt des opérations **:** Afin de protéger les mammifères marins contre d'éventuels dommages physiques, le relevé sismique sera interrompu si un mammifère marin est observé à l'intérieur d'un rayon de 500 m de la source sonore. Compte tenu que la source qui sera utilisée en est une de 2 620 po^3 et que la zone où l'intensité sonore dépasse 180 dB re. 1 µPa/Hz à 1 m couvre un rayon d'environ 60 m autour de la source, le rayon de 500 m est donc jugé très raisonnable.

Observateurs des mammifères marins : Deux équipes expérimentées d'observateurs de mammifères marins assureront une vigie permettant de détecter la présence éventuelle de mammifères marins à proximité du navire et enregistreront leur comportement; ces observateurs utiliseront des formulaires normalisés d'observation élaborés dans d'autres régions, en consultation avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO). Afin d'assurer une souplesse et une couverture maximales, une équipe d'observateurs sera en poste à bord du navire de relevé *GSI Admiral* et une autre équipe à bord du navire éclaireur / de garde, pour observer les alentours du navire sismologique. Il faudra plus de quatre observateurs pour permettre les remplacements et l'observation pendant les pauses.

Programme de suivi
Le programme de suivi prévoit un mécanisme et un cadre d'implantation renforcé pour appuyer le programme de suivi environnemental au cas où les mesures d'atténuation s'avéreraient insuffisantes pour éviter un impact environnemental important sur les mammifères marins. Un protocole a été préparé afin de confirmer la justesse des prévisions relatives aux impacts environnementaux pour les cétacés à fanons et les cétacés à dents, et de renforcer les mesures d'atténuation, le cas échéant. L'utilisation d'observateurs additionnels de mammifères marins (deux équipes sur deux navires) contribuera à faire en sorte que ce programme de suivi soit efficace et permette de réagir rapidement en cas de problème.

Impacts environnementaux potentiels

Comme le signale la documentation scientifique, les principaux impacts susceptibles de survenir au cours des relevés sismiques sont les suivants :

• Dommage physique aux œufs, aux larves, aux invertébrés, aux poissons et aux mammifères marins. Pour ce qui est des poissons et des mammifères marins, les dommages physiques pourraient entraîner une modification temporaire ou permanente des organes de l'ouïe selon la proximité de l'exposition au bruit, le niveau sonore et la durée de l'exposition;

• Impacts sur le comportement des invertébrés, des poissons et des mammifères marins, comme une interférence dans la reproduction et la migration, ou l'éloignement temporaire des poissons des zones de pêche. En ce qui concerne les mammifères marins, les impacts sur le comportement peuvent comprendre l'évitement, la modification des habitudes de plongée et de respiration, l'augmentation excessive des dépenses d'énergie et l'interruption de la vocalisation.

Œufs et larves
Les œufs et les larves de trois à cinq espèces d'invertébrés pourraient se trouver dans la colonne d'eau ou dans les sédiments de la région étudiée, selon leur stade de développement au moment du relevé. De plus, les œufs et les larves de trois espèces différentes de poissons (le loup à tête large, le loup tacheté et le flétan atlantique) pourraient se trouver dans la région étudiée tard à la fin de l'automne. Il pourrait s'ensuivre des mortalités tout près de la source sonore, ce qui entraînerait une légère

décroissance de la biomasse. Les impacts ne mettront toutefois pas en danger la survie à long terme des espèces ou des populations d'invertébrés et de poissons. *Les effets du projet proposé sur les œufs et les larves ont été jugés non significatifs.*

Invertébrés
La documentation scientifique ne signale aucune mortalité ni aucun effet sur le comportement des invertébrés provoqués par des sources d'énergie sismique à des niveaux variant de 190 à 237 dB re. 1 µPa au cours des essais réalisés. Certains auteurs croient que cette résistance aux impulsions sonores peut être attribuée à l'absence de cavités pneumatiques chez les invertébrés et à leur exosquelette rigide. Par conséquent, on croit que le projet *n'aura pas d'impact négatif* sur ces espèces. *Les effets du projet proposé sur les invertébrés ont été jugés non significatifs.*

Poissons
Les impacts éventuels sur les poissons sont fonction de l'intensité des impulsions reçues par les organismes, de leur physiologie et de leur activité biologique au moment des relevés. Tard à l'automne, la plupart des espèces de poissons sont à l'extérieur de la région du relevé. La plupart des espèces qui restent se trouvent dans des eaux profondes à cette période de l'année. Les espèces présentes dans les eaux profondes ne seront pas exposées à des dommages physiques. De plus, les poissons tendent à éviter le bruit en s'en éloignant. Cette réaction d'évitement réduirait le risque de dommages auditifs ou d'autres impacts non mortels sur les poissons. *Les effets du projet proposé sur les poissons ont été jugés non significatifs.*

Mammifères marins
Plusieurs espèces de mammifères marins quittent le golfe du Saint-Laurent pour l'hiver. La zone étudiée représente une importante zone d'alimentation pour le rorqual bleu, qui est une espèce menacée de cétacé à fanons. Quelques individus de cette espèce pourraient être présents dans la zone étudiée lors du relevé. Les sons à basse fréquence produits au cours des relevés sismiques sont davantage susceptibles de déranger les cétacés à fanons que les cétacés à dents. Bien que de nombreux documents démontrent que les réactions d'évitement aux relevés sismiques protègent les mammifères marins contre les dommages physiques, quelques individus pourraient ne pas avoir de telles réactions lorsqu'ils poursuivent une activité biologique importante, comme l'alimentation. Certains individus pourraient aussi afficher un niveau élevé de stress. Les impacts du projet proposé sur les mammifères marins ont été jugés significatifs. Toutefois, *compte tenu des mesures d'atténuation proposées, aucun impact négatif significatif, physique ou comportemental, n'est prévu.*

Oiseaux de mer
Seule une petite portion des oiseaux de mer demeure dans le golfe du Saint-Laurent à la fin de l'automne. Toutefois, plusieurs eiders à duvet sont présents dans la zone du relevé à cette période de l'année, surtout dans les parties sud et est de l'île d'Anticosti. Cette espèce plonge à des profondeurs de plusieurs mètres pour se nourrir d'organismes vivant au fond de la mer ou dans la colonne d'eau. Il existe peu d'information concernant les impacts des relevés sismiques sur les oiseaux de mer. Quelques articles mentionnent que

lorsque des oiseaux de mer étaient à proximité de navires sismiques, aucune différence de comportement n'était perceptible; les oiseaux n'étaient ni attirés ni repoussés par les essais sismiques. Les impacts du projet proposé sur les oiseaux de mer ont été jugés significatifs. Toutefois, *compte tenu des mesures d'atténuation qui seront adoptées, il ne devrait pas y avoir d'impact résiduel négatif significatif.*

Pêcheries commerciales
L'information recueillie dans la documentation et au cours des consultations indique qu'il y aura très peu ou pas du tout de pêche commerciale à proximité des lignes du relevé au cours de la période où il sera effectué. La pêche qui pourrait avoir lieu ferait sans doute appel à des équipements mobiles (chaluts à crevettes, sennes et chaluts à panneaux), ce qui ne devrait causer aucun conflit quant aux équipements ou aux récoltes de poissons. *Les effets du projet proposé sur les pêcheries commerciales ont été jugés non significatifs*.

Dans l'ensemble, grâce à l'adoption du programme de suivi, on estime que le projet sismique n'aura aucun impact significatif sur les éléments importants de l'écosystème.

Ce rapport est disponible (en anglais) pour téléchargement aux adresses Web suivantes:

Geophysical Service Inc: http://www.geophysicalservice.com/links.html

L'Office national de l'énergie: http://www.neb-one.gc.ca/registry/gsi/pubreg_e.htm

Annexe 16

Communiqué de presse

« Le Saint-Laurent fait face à de nouvelles perturbations : moratoire demandé sur le programme d'exploration gazière et pétrolière d'Hydro-Québec. »

Québec, le 15 octobre 2003

LE SAINT-LAURENT FAIT FACE À DE NOUVELLES PERTURBATIONS : MORATOIRE DEMANDÉ SUR LE PROGRAMME D'EXPLORATION GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC.

Québec, le 15 octobre 2003. Le programme d'Hydro-Québec visant l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent comporte des risques significatifs et doit être suspendu dès maintenant. Telle est la demande envoyée aujourd'hui au Premier ministre Jean Charest par un regroupement d'organismes très préoccupés par l'imminence des premiers travaux d'exploration. Ce programme d'Hydro-Québec, rendu public en novembre 2002 par le ministère des Ressources naturelles, prévoit des investissements de 300 millions de dollars d'ici 2010 pour l'exploration sismique et le forage du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent.

Geophysical Service Incorporated (GSI), un promoteur de Calgary chargé de faire des relevés sismiques pour Hydro-Québec, s'était retiré du golfe l'hiver dernier, sa présence ayant soulevé beaucoup d'inquiétudes, de questions et de demandes de la part des groupes environnementaux, de la communauté scientifique, et des industries de la pêche et du tourisme. En avril dernier, Monsieur Jean Charest reconnaissait lui-même les risques associés au Plan d'exploration d'Hydro-Québec : « *l'ajout de telles perturbations risque d'affecter encore plus les populations de poissons et de crustacés et de porter le coup de grâce à l'industrie de l'observation des cétacés à Tadoussac* ». Toutes ces inquiétudes refont surface cet automne, alors que GSI est à nouveau sur le point d'entamer des travaux d'exploration dans le golfe.

Les groupes demandent au Premier ministre le respect de ses engagements électoraux à cet égard. Dans une lettre écrite en avril dernier dans le cadre de sa campagne électorale, Monsieur Charest a affirmé que « *l'exploration pétrolière dans le golfe Saint-Laurent relève d'un choix de société »* et que, en conséquence, « *un gouvernement libéral procédera à la tenue d'études d'impact sur l'ensemble du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière du golfe Saint-Laurent* […] *respectera les conclusions de ces études* […] *et rendra publics les résultats de ces recherches et les paramètres ayant présidé à leur élaboration.»* Le Premier ministre a également annoncé que *«dans le cadre d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec,* [un gouvernement libéral] *évaluera l'acceptabilité environnementale et sociale de ce projet.»*

Selon M. Harvey Mead, l'un des porte-paroles du regroupement, *« il est temps que le gouvernement assume et rende cohérent l'ensemble de ces engagements ».* Toujours selon monsieur Mead, *« pour l'instant, rien ne laisse transparaître au sein du gouvernement une telle orientation. Plutôt, le site web du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs maintient une sollicitation auprès des investisseurs, dont un incitatif spécifique pour la recherche de pétrole et de gaz naturel en milieu marin ».*

Devant l'inertie du Gouvernement du Québec, les groupes ont écrit à M. Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, et à M. Thomas Mulcair, ministre de l'Environnement, pour souligner les mesures nécessaires pour assurer cette cohérence : mise en place d'un moratoire sur tout projet d'exploration ou d'exploitation gazière ou pétrolière dans le Saint-Laurent; tenue d'une enquête publique portant sur l'ensemble du programme d'Hydro-Québec; et mise en œuvre d'un programme pouvant assurer une intégration de ce nouveau développement dans les milieux socio-économiques existant dans le couloir de l'estuaire et du golfe, et ce dans le respect du maintien de la biodiversité et des activités qui en dépendent.

« Nous demandons que la situation soit gérée suivant le principe de précaution, insiste M. Robert Michaud, porte-parole scientifique du regroupement. *« Déjà la morue franche, le béluga du Saint-Laurent et le rorqual bleu sont sur la liste des espèces en voie de disparition.*» Le Premier ministre Jean Charest a lui même reconnu en avril dernier que « *les travaux projetés pourraient avoir un impact significatif sur les populations de poissons, de crustacés et de mollusques, déjà fragilisées par des pêches intensives, une augmentation constante du transport maritime ainsi que la pollution des eaux par des rejets toxiques ».*

Pour M. André Stainier, du groupe Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, *il est temps de mettre en place une approche qui tienne compte non seulement des engagements de M. Charest, mais aussi des engagements mis de l'avant dans la Politique nationale de l'eau rendue publique en novembre 2002. »* Dans cette politique, que M. Thomas Mulcair a endossée, le gouvernement du Québec s'engage à « *mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent* [et à] *traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur*». M. Stainier ajoute qu' « *il faut tenir compte des erreurs commises dans le passé en matière de développement des ressources, développement fait souvent dans l'ignorance de ce qu'il entraînait. Dans le domaine du développement pétrolier et gazier en milieu marin, la connaissance des impacts possibles sur le plan environnemental et socio-économique demeurent très limitée. Il ne faut pas prendre trop de risques avec notre Saint-Laurent; cet héritage de la population mérite qu'on le traite différemment ».*

Pour souligner leur détermination à ce que le gouvernement du Québec, qui vise d'ailleurs le dépôt d'un « plan vert », fasse de ce dossier un modèle de développement durable, les groupes ont annoncé leur intention de faire campagne dans toutes les régions touchées par le programme d'Hydro-Québec. Ils développeront également un réseau d'appuis et d'échanges d'informations avec les organismes ayant déjà été confrontés à de tels développements dans les provinces maritimes.

- 30 -

Sources :

Harvey Mead	Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) 648-2104
Nicolas Roy	Stratégies Saint-Laurent (SSL) 648-8079
Robert Michaud	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) 235-4701
André Stainier	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL) 521-1534

Annexe 17

Lettre conjointe des groupes environnementaux à Jean Charest, premier ministre du Québec

Québec, 15 octobre 2003

Lettre des groupes environnementaux au Premier ministre du Québec Jean Charest

Le 15 octobre 2003

Monsieur Jean Charest, Premier Ministre
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

La présente vous fait part de préoccupations et de demandes d'un groupe d'organismes qui interviennent auprès de vous et de vos ministres concernant le programme d'exploration gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent. Vous avez été contacté à ce sujet pendant la campagne électorale et vous avez transmis vos engagements à cet égard par écrit. Vous trouverez ci-joint un communiqué émis aujourd'hui. Ce communiqué, ainsi que des lettres adressées aux ministres Hamad et Mulcair sur ce même sujet, sont basés en partie sur vos engagements écrits.

Nous vous demandons d'assurer un suivi dans ce dossier dans le sens de vos engagements. En particulier, pour en assurer la cohérence et l'efficacité, nous vous demandons de décréter un moratoire sur le programme, le temps que les études et les audiences promises soient faites. Il nous paraîtrait tout à fait incohérent, en tenant compte de votre analyse du dossier, de permettre que l'exploration débute et de ne faire se pencher le gouvernement sur la question que plus tard, par exemple lors de l'enquête sur l'énergie que vous avez promise, ultérieurement à l'intérieur du présent mandat. Ce moratoire nous paraît d'autant plus pressant qu'une composante du programme d'Hydro-Québec semble à la veille d'être autorisée (ou peut-être aussi, bien sûr, refusée) par l'Office national de l'énergie.

Nous vous remercions de l'attention que vous donnerez à cette lettre, pour laquelle nous espérons des réponses dans le sens de nos demandes, et cela très rapidement.

Signataires :

Harvey Mead	Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)
Nicolas Roy	Stratégies Saint-Laurent (SSL)
Robert Michaud	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)
André Stainier	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL)

p.j. : communiqué
lettre aux ministres Hamad et Mulcair

Le 15 octobre 2003

Monsieur Thomas Mulcair, Ministre
Ministère de l'Environnement

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec, Qc G1R 5V7
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur Sam Hamad, Ministre
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Édifice de l'Atrium
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A. 308

Annexe 18

Lettre conjointe des groupes environnementaux au ministre de l'Environnement du Québec et au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec.

Québec, 15 octobre 2003

Lettre des groupes environnementaux au ministre de l'Environnement et au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec.

OBJET : Exploration gazière et pétrolière dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent
Demande de moratoire sur toute activité prévue à court et moyen termes
Demande d'une audience publique du BAPE sur le programme

Messieurs les Ministres,

Le 17 janvier dernier, l'UQCN a acheminé au ministre de l'environnement du Québec une demande formelle concernant le programme d'exploration gazière et pétrolière projeté par Hydro-Québec et ses partenaires dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent. Nous avons plus précisément demandé un moratoire sur le projet, une étude d'impact indépendante, et une consultation publique avant d'autoriser la poursuite de toute nouvelle activité dans ce dossier. Nous n'avons reçu jusqu'à présent aucune réponse à cette requête. Depuis ce temps, nous avons poursuivi nos travaux visant à mieux comprendre les implications de ce projet.

Entre-temps, nous avons contacté pendant la dernière campagne électorale M. Jean Charest, chef du parti Libéral, qui a bien voulu répondre à notre demande d'information quant à la position de votre Parti sur ce sujet. Ses engagements de l'époque nous ont paru très encourageants. L'actuel Premier ministre monsieur Charest a insisté, entre autres,

- sur le fait que «les trois phases [du projet dans son ensemble, soient l'exploration sismique, les forages exploratoires et l'exploitation] doivent être considérées globalement»;
- sur son intention de s'assurer, «que ce soit dans le cadre d'une procédure conjointe avec le fédéral ou de son propre chef, un gouvernement libéral procédera à la tenue d'études d'impact sur l'ensemble du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière du golfe Saint-Laurent et respectera les conclusions de ces études. De plus, nous rendrons publics les résultats de ces recherches et les paramètres ayant présidé à leur élaboration.»
- que «dans le cadre d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec, nous évaluerons, d'autre part, l'acceptabilité environnementale et sociale de ce projet.»

Nous sommes actuellement en train d'analyser la seconde étude d'impact préparée par le promoteur, suite à une intervention du ministère des Pêches et des Océans du Canada face aux lacunes importantes de la première étude. Le représentant scientifique auprès des signataires de cette lettre, M. Robert Michaud, a déjà émis de sérieux doutes quant à la façon dont l'étude répond à nos interrogations.

Rappelons que dans le processus normal d'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement pour des projets assujettis à des audiences publiques, et de façon générale, une étude d'impact doit en premier lieu être jugée recevable. Par la suite, une audience publique permet à la population de se pencher sur les différents éléments du dossier. À cet effet, l'engagement de monsieur Charest inclut une consultation publique sur la question de l'exploration gazière et pétrolière, mais le fait dans le cadre d'une enquête sur le développement

énergétique du Québec dont le calendrier actuel ne prévoit un rapport qu'en 2006, alors que le début des travaux de l'actuel programme d'exploration est prévu pour novembre 2003.

Nous aimerions souligner la pertinence et la nécessité d'une intervention immédiate de la part de votre gouvernement, en faisant référence à d'autres aspects des engagements de l'actuel Premier ministre, qui nous répondait en avril dernier que :

- «l'exploration pétrolière dans le golfe Saint-Laurent relève d'un choix de société», ce qui sous-tend une implication du public dans la prise de décision;
- «les travaux projetés pourraient avoir un impact significatif sur les populations de poissons, de crustacés et de mollusques, déjà fragilisées par des pêches intensives, une augmentation constante du transport maritime ainsi que la pollution des eaux par des rejets toxiques», et que
- «l'ajout de telles perturbations risque d'affecter encore les populations de poissons et de crustacés et de porter le coup de grâce à l'industrie de l'observation des cétacés à Tadoussac qui repose sur moins de 100 individus».

Ces deux dernier constats soulignent le caractère critique du dossier et l'importance d'impliquer la population, de même que les différents groupes concernés par les impacts possibles de ce programme, dans le processus décisionnel.

Or il se trouve que le programme d'exploration gazière et pétrolière qu'Hydro-Québec et le gouvernement du Québec tentent de mettre en œuvre actuellement comporte un investissement initial de 330 M$ réparti sur 8 ans, visant à explorer de très grandes parties du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent pour vérifier le potentiel gazier et pétrolier qui s'y trouve, et dont les premiers travaux sont prévus pour le mois de novembre

Les signataires de cette lettre vous demandent donc :

- de décréter un moratoire sur toute activité d'exploration gazière et pétrolière dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent;
- de convoquer une audience publique sur le programme d'Hydro-Québec (et de toute autre intervention connexe pouvant tomber sous la juridiction du Québec) visant l'exploration et éventuellement l'exploitation gazières et pétrolières du Saint-Laurent, que cela soit dans l'estuaire ou dans le golfe.

De tels gestes nous semblent correspondre parfaitement aux engagements précités du Premier ministre actuel et pourraient constituer une démonstration convaincante des orientations de votre gouvernement en matière de développement durable. Comme il s'agit ici d'un tout nouveau domaine d'intervention de l'État québécois, nous recommandons d'appliquer dans ce dossier le principe de prudence mis de l'avant par M. Charest lui-même pendant la campagne électorale, en réponse notamment aux allégations de la ministre Rita Dionne-Marsolais à l'effet que «*les facteurs environnementaux ne doivent pas freiner le développement économique*". Or il s'agit ici d'un dossier ou les conséquences écologiques pourraient avoir des répercussions économiques considérables. Dans ce contexte, le moratoire et la consultation publique nous apparaissent amplement justifiés.

Les interventions demandées fourniront également à l'actuel gouvernement une opportunité d'établir un lien avec la nouvelle Politique nationale de l'eau, qui vise une gestion intégrée du Saint-Laurent et associe cette intention à une reconnaissance du Saint-Laurent comme «milieu naturel remarquable [et] élément clé de notre économie». Finalement, une intervention opportune et conséquente du gouvernement provincial dans le dossier arriverait à point nommé alors que votre gouvernement négocie un important renouvellement du plan d'action fédéral-provincial Saint-Laurent Vision 2000.

La présente requête vous est adressée conjointement par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) et Stratégies Saint-Laurent (SSL). Notre démarche est également soutenue par de multiples autres intervenants des milieux, concernés par les conséquences économiques, environnementales et sociales d'un éventuel programme d'exploitation pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent.

Les signataires

Harvey Mead	Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)
Nicolas Roy	Stratégies Saint-Laurent (SSL)
Robert Michaud	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)
André Stainier	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL)

p.j
communiqué
lettre au Premier ministre Charest

Annexe 19

Lettre ouverte

« Un regroupement d'artistes se prononcent contre le plan d'exploration d'Hydro-Québec. *Our fleuve is what we are*. »

Montréal, le 27 octobre 2003

Lettre ouverte : Un regroupement d'artistes se prononcent contre le Plan d'exploration d'Hydro-Québec : *Our fleuve is what we are.*

Our fleuve is what we are

Hugo Latulippe

Laure Waridel

Frédéric Back

Ariane Moffatt

Françoise David

Chloé Sainte-Marie

Gilles Carle

Marie-Thérèse Forest

Geneviève Saint-Hilaire

Josée Kaltenback

Florent Vollant

André Montmorency

Gilles Vigneault

À l'heure du loup,

une terre dans sa nuit chante (et hurle parfois)

pour qu'un peu de sagesse pacifie ces montagnes de cruauté et nous donne à voir un début d'avenir.

- Pierre MorencyPierre Mo

Nous avons eu vent que l'on voudrait forer sous la mer de notre estuaire. Et dans le Golfe aussi. Près des îles, près de la Gaspésie. Notre première réaction fut unanime : Oh! Non, c'est pas vrai! Pas ça?

Il semble que c'est Hydro-Québec, notre société d'État, qui est l'initiatrice du projet, cette fois. Le site web dit qu'HQ *élargit ses activités aux secteurs pétrolier et gazier et offre des occasions d'affaires nouvelles dans une industrie en croissance.* En croissance? British Petroleum (BP) et Shell, deux des cinq plus grandes pétrolières du monde, ne disent-elle pas elles-mêmes, depuis une dizaine d'années déjà, que le marché du pétrole périclite et que ce sont les énergies renouvelables qui sont l'avenir énergétique de l'humanité ?

Le marché de l'éolien connaît actuellement une croissance annuelle de 40% à l'échelle de la planète. C'est 20% pour le solaire. L'avenir est là, c'est clair. Autant d'un point de vue économique qu'écosystémique. Comment se fait-il que nos dirigeants soient aussi en retard dans leur conception de la modernité? Pourquoi faut-il sans cesse citer les Danois, les Allemands, les Hollandais, les Suédois pour s'orienter?

Et ne vient-on pas de signer Kyoto, nous, en plus? Les Québécoises et Québécois n'étaient-ils pas POUR la ratification de ce traité à 89% et n'ont-ils pas fortement contribué à l'adhésion du Canada? (38% des gaz à effets de serre émis par les Québécois proviennent de la combustion du pétrole.)

Qu'à cela ne tienne! Le nouveau vice-président d*'Hydro-Pétro-Québec*, Jean A. Gagné, se voit déjà émir et parle *du plus grand projet d'exploration, toutes catégories confondues, de l'histoire du Québec*. Comment se fait-il que nous ne sachions presque rien de ce projet?

Les coûts environnementaux

Suite à une petite recherche auprès de fonctionnaires -qui désirent garder l'anonymat-, nous avons compris que c'est une firme d'exploration nommée Geophysical Services Inc. (GSI), basée à Houston, Texas, qui a reçu le mandat de sonder le Saint-Laurent. Sur le web, Hydro parle de partenaires *de classe mondiale*, mais ne donne aucun nom. Ça ne vous rappelle pas une certaine époque de notre histoire, vous? Pensez aux forêts. Pensez aux mines. Pensez aux poissons. Pensez à toutes ces beautés disparues, marchandées.

Il y a fort à parier qu'Hydro trouvera ses *partenaires de classes mondiale* dans les ligues majeures. Chacun sait que partout où il y a de l'or noir, il y a EssoExxonMobile, (le plus puissant et le plus actif lobby contre les accords de Kyoto soit dit en passant) ou alors il y a ChevronTexaco, TotalFina et autres partenaires officiels de la fin du monde. Chacun sait aussi que partout où ces compagnies font des affaires, les catastrophes sociales ou écologiques sont la norme. Vous vous rappelez de l'Exxon Valdez, du Prestige, du Erika? Savez-vous qu'il y a 120 naufrages de bateaux pétroliers chaque année dans le monde? Et que les marées noires qu'ils provoquent ne représentent en fait que 10% des fuites de fioul, huiles, gaz, pétroles, gazoles déversées dans les rivières, fleuves et mers par l'industrie pétrolière?

Savez-vous qu'Exxon n'a toujours rien payé pour l'Alaska? Rien, sauf une batterie d'avocats. Savez-vous que 61% des 7030 navires pétroliers du monde sont immatriculés dans une quinzaine de micro états qui marchandent leur souveraineté en échange d'un système qui permet une complète impunité. Dans 99% des cas de sinistres, les compagnies déclarent faillites et disparaissent… pour réapparaître sous d'autres noms, d'autres pavillons, ailleurs.

On a affaire à plus gros que nous. Que nous tous. Plus gros que les États, d'ailleurs. Beaucoup plus gros.

Les coûts sociaux

Fermez les yeux et pensez au fleuve une seconde. Imaginez cet éden bleu, l'un des plus formidables écosystèmes marins du monde, spolié. Pensez aux pêcheurs. Pensez à tous ces gens qui travaillent au tourisme tout au long de nos côtes. Sans compter que le fleuve Saint-Laurent, c'est toute notre histoire, c'est notre fil d'Ariane, c'est ce qui nous définit le mieux ; c'est notre corps et notre âme. Et depuis bien avant la France, c'est un peu notre lien à nous avec le sacré.

Néanmoins, l'an dernier, la Chambre de commerce de la Gaspésie et des îles disait voir dans ce projet d'exploration pétrolière une occasion de *sauver* la Gaspésie. Quel drôle de calcul! Aux innombrables risques de catastrophes écologiques, " la chambre " d'alors choisissait d'opposer des jobs pour les Gaspésiennes et Gaspésiens. Rhétorique vieille comme le monde… qui ne pèse pas lourd dans la balance quand on considère tout ce qui est menacé par ce projet. Non. On ne marchande plus le pays.

On voit loin et large. Les GaspésienNEs mesurent mieux que personne l'importance d'avoir un Saint-Laurent en santé devant eux. (Qu'a-t-elle fait au monde, la Gaspésie, pour attirer tous ces sauveurs mégalos qui prennent tant et donnent si peu?)

Les faits : on parle de 50 à 100 emplois pour l'exploration… mais elle a été confiée à nos amis du Texas, comme nous l'avons déjà dit. 4000 à 5000 emplois durant la construction. Ça, c'est sûr, c'est pour nous autres. De la job de bras, de la job pour se tuer à l'ouvrage, pour quelques mois. Ensuite, 200-300 vrais emplois pour l'exploitation…. dont une partie pour nos hypothétiques intendants de Houston ou autre Arabie Saoudite.

Mais est-ce que 200-300 emplois en Gaspésie suffisent à rembourser de potentielles marées noires ou encore la disparition d'une espèce de mammifère marin? (L'avis des scientifiques du GREMM de Tadoussac est sans équivoque ; la survie des baleines du Saint-Laurent est menacée, à court, moyen et long terme, par ce projet. Les chercheurs de Pêches et Océans Canada à Rimouski émettent eux aussi des craintes sérieuses.) Ces animaux pacifiques, qui, depuis la nuit des temps, migrent noblement dans nos eaux, envers et contre tout, malgré les risques d'extinction grandissant, ne se défendraient pas. Elles disparaîtraient sans un mot.

A-t-on seulement réfléchi à la menace que ferait peser un tel projet sur l'éco-tourisme ou la pêche? Il semble clair que " la chambre " ne s'est pas posée la question à savoir s'il y n'y aurait pas, par hasard, plus d'emplois à perdre qu'à gagner.

De la cohérence svp

Il nous semble que, sous la pression des accords de libres échanges qui s'additionnent, la planète ressemble de plus en plus à une cour à scrap ; des icebergs de 9 fois la dimension de Singapour se décrochent de l'Antarctique dû au réchauffement climatique ; le nombre annuel d'inondations et de cyclones a quintuplé sur la terre entre 1950 et aujourd'hui ; rien qu'au Québec, 4000 personnes meurent prématurément chaque année à cause de la pollution atmosphérique ; des scientifiques annoncent que dans une cinquantaine d'années, la moitié de toutes les espèces vivantes pourraient être disparues. Hubert Reeves, lui, envisage notre propre disparition pour 2100, si nous n'entamons pas le virage vers… le Vert.

Il y a urgence depuis longtemps. À l'heure de Kyoto, il nous faut faire preuve de cohérence. Nous ne voulons plus de croissance économique " à l'ancienne ", celle qui menace la vie sur terre. Pourquoi ne subventionnerions-nous pas, par exemple, des emplois chez Bombardier afin de se construire des trains légers entre l'île de Montréal et la banlieue et puis des trains à grande vitesse de la Gaspésie à Montréal? Et puis nous voulons des champs d'éoliennes, des panneaux solaires sur tous les toits de la ville, nous voulons de **nouvelles** stations de métro, des tramways, des autobus branchés sur le 220. Nous voulons des voitures électriques à la portée de tous. Nous voulons de la modernité.

Aussi, nous demandons au Premier ministre du Québec d'imposer un moratoire avant qu'un seul rafiot immatriculé à Houston-Texas n'effleure la frontière de notre mer intérieure. Parce que vous ne le savez peut-être pas non plus mais GSI est déjà dans le Golfe et projette d'utiliser ses canons à air dès les premiers jours de novembre. Cela malgré l'engagement électoral de Jean Charest, auprès de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, *de faire de ce projet un CHOIX de société*.

Courage collectif

" Faudrait peut-être attendre de savoir si y a du pétrole là-dessous avant de s'énerver ! " nous entendrons-nous peut-être répliquer. *Well, read our lips* : On. Ne. Veut. Pas. Le. Savoir. On-ne-veut-pas-le-savoir.

Nous croyons que le pays autour est notre premier système de santé ; tous les jours, les Québécois le boivent, le respirent, et le mangent. Nous SOMMES le pays que nous habitons. Nous ne voulons pas d'un État-gigolo dont la finalité serait de marchander le patrimoine collectif. Le fleuve EST notre richesse.

Nous croyons que l'heure est venue d'avoir le courage collectif de remettre en cause la croissance économique perpétuelle comme projet de société.

Un mot en états-unien, finalement, pour ceux qui pourraient tenter de capter ce message d'ailleurs dans le cosmos :

WE WON'T LET YOU SCRAP OUR FLEUVE AGAIN.

OUR FLEUVE IS PART OF OUR SOUL.

OUR FLEUVE IS PART OF OUR BODY.

OUR FLEUVE IS WHAT WE ARE.

Environnement Canada | Environment Canada

Division des évaluations environnementales
1141, route de l'Église
c.p. 10100 - Succursale Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

V/réf.:
N/réf.: 6900-340-L/57

Le 9 octobre, 2003

Madame Claudine Dutil-Berry
Office national de l'énergie
444, Septième avenue S.-O.
Calgary (Alberta)
T2P 0X8

Objet: Programmes sismiques marins proposés pour la portion québécoise du golfe du Saint-

Madame,

Nous avons examiné l'information disponible concernant l'objet en rubrique. Voici nos commentaires.

Compte tenu des lacunes observées dans l'étude d'impact au niveau des informations demandées et de l'absence réelle de données concernant l'utilisation de la zone d'étude par la ressource avienne durant les mois de novembre et décembre nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'importance des effets environnementaux négatifs du projet sur les oiseaux.

Nous vous recommandons de demander au promoteur de réaliser des inventaires durant les mois de novembre et décembre, selon un protocole que nous aurons validé, de façon à nous permettre de disposer d'une base scientifique valable pour l'évaluation des effets environnementaux du projet sur la ressource avienne.

Vous trouverez ci-joint des commentaires plus spécifiques.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Serge Lemieux
(418) 648-7025

c.c. Gordon Walsh, MPO

2003 10 15 A 8 h

Canada

Commentaires spécifiques en ***marge et en annexe***:

1. Portée de nos commentaires

1.1. Nous considérons le programme de relevés sismiques dans le golfe et l'estuaire du fleuve Saint-Laurent (est et ouest de la ligne de la Proclamation royale)) comme un seul et même projet. En effet, puisque ce projet aura des effets environnementaux négatifs sur des écosystèmes interreliés, il nous apparaît essentiel d'examiner le programme dans son intégralité. Nos avis et conseils sont donc formulés dans cette optique.

Commentaire : 1.1 Le programme n'a pas été examiné dans son intégralité.

1.2. Nos recommandations ne se limitent pas à la période choisie par le promoteur et couvrent toutes les saisons durant lesquelles le projet serait réalisable. En effet, puisque l'évaluation environnementale constitue d'abords et avant tout un outil de planification, il nous apparaît nécessaire d'évaluer l'importance des effets environnementaux négatifs pour différentes saisons de façon à identifier la fenêtre de moindre impact en tenant compte des différents enjeux en cause (Environnementaux et sociaux-économiques). Par ailleurs, cette approche permet d'ajuster ou de modifier la fenêtre temporelle de moindre impact sans avoir à recommencer de laborieuses recherches en documentation pour des périodes qui n'auraient pas été couvertes.

Commentaire : 1.2 Seule la période de novembre-décembre a été retenue pour l'évaluation des effets environnementaux.

2. Document de Pêches et Océans

2.1. Nous avons examiné l'énoncé des lacunes de Pêches et Océans (MPO). D'entrée de jeu nous souscrivons à l'ensemble des questions et commentaires qui y sont présentés. Plusieurs questions concernant les ressources du milieu marin concernent indirectement la ressource avienne qui compte sur ces organismes pour sa nutrition.

3. Effets environnementaux cumulatifs

3.1. Nous considérons que la ressource avienne de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent constitue une composante environnementale valorisée qui sera affectée par certains des effets environnementaux directs ou indirects du projet. Dans le cadre de l'évaluation des effets environnementaux cumulatifs nous vous recommandons de tenir compte des différents projets passés ou futurs dans les secteurs du golfe et de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent où se déroulera le projet.

Commentaire : 3.1 L'étude n'a considéré que les Parcs au chapitre des territoires protégés. On aurait dû inclure également les Refuges d'oiseaux migrateurs.

3.2. Cependant, si vous choisissez de limiter la portée de l'évaluation environnementale à une partie du projet. L'autre partie devrait être considérée comme un projet passé ou futur pour les fins de l'évaluation des effets environnementaux cumulatifs.

Commentaire : 3.2 Le chapitre sur les effets environnementaux cumulatifs ne tient pas compte de la ressource avienne.

4. Ressource avienne

Nous avons noté de sérieuses lacunes en ce qui a trait à la ressource avienne dans les deux documents. On trouvera en annexe la version intégrale des commentaires du Service canadien de la faune.

NOTE : Nous avons noté que plusieurs citations dans les deux documents sont des extraits d'études ou de résumés qui font références à d'autres études, plutôt que des extraits des publications scientifiques originales. Il nous apparaît essentiel que l'étude d'impact présentent les citations originales dans leur contexte et que nous ayons accès aux références d'origine dans la bibliographie pour vérifier la portée, la pertinence et l'exactitude des informations présentées.

Voici nos recommandations pour combler ces lacunes :

4.1. Description de l'utilisation du milieu

4.1.1. Mise à jour des données les populations des différentes espèces des colonies d'oiseaux marins à l'aide de la documentation scientifique récente.

4.1.2. Documentation de l'utilisation du milieu par les oiseaux pélagiques et la sauvagine, en particulier les canards de mer

4.2. Écologie de la ressource avienne

4.2.1. À partir de la documentation scientifique donner un bref aperçu du régime alimentaire, à l'échelle du taxon (plancton, benthos, invertébrés, poissons) des différentes espèces qui utilisent le milieu

4.2.2. Documenter la distance moyenne que franchissent les différentes espèces d'oiseaux coloniaux pour se nourrir.

4.3. Effets environnementaux sur la ressource avienne

4.3.1. Présenter un bilan des connaissances sur les effets environnementaux potentiels directs de telles activités sur les oiseaux appuyée sur la documentation scientifique existante. Faire ressortir, les consensus, les divergences et les incertitudes.

4.3.2. Évaluer les effets environnementaux négatifs du projet sur les ressources alimentaires des différentes espèces d'oiseaux qui utilisent le milieu. (Mortalité, blessures, distance parcourue lors de la fuite, temps de retour au point de départ

4.3.3. Évaluer les effets négatifs indirects du projet sur la ressource avienne (Nutrition, dérangement, etc.)

4.4. Surveillance et suivi

4.4.1. Présenter un plan de surveillance et de suivi visant à vérifier l'importance des effets environnementaux négatifs directs et indirects du projet sur la ressource avienne

Commentaire : 4.1.1 La mise à jour est basée sur des données anciennes et sur certaines références que nous avons fournies au consultant. Plusieurs références plus récentes ont été ignorées. Plusieurs erreurs d'interprétations ont aussi été relevées.

Commentaire : 4.1.2 La documentation de l'utilisation du milieu par les oiseaux pélagiques est absente. Plusieurs espèces de sauvagine (Eiders, Macreuses, Harelde, Fou de bassan, Harles, etc. pourraient utiliser le secteur en novembre et décembre. Seul l'Eider à duvet a été retenu.

Commentaire : 4.3.1 Le bilan corrobore nos propres conclusions à l'effet que nous connaissons très mal les effets des activités de tels projets sur la ressource avienne

Commentaire : 4.3.3 Seul l'Eider à duvet a été retenu alors que d'autres espèces pourraient selon nous utiliser le secteur en novembre et décembre, notamment des espèces piscivores. Suite à une recherche effectuée cet été en documentation et auprès de collègues il n'existerait pas de données à notre connaissance sur cet aspect. Des inventaires structurés en novembre et décembre sont donc nécessaires pour nous permettre de nous prononcer sur une base scientifique valable sur l'importance des effets environnementaux négatifs du projet sur la ressource avienne.

Commentaire : 4.4.1 Compte tenu que l'on estime que l'impact sur les rassemblements d'Eiders serait important (Significant) avant l'application des mesures d'atténuation, et suite à l'examen des protocoles d'atténuation, nous ne pouvons conclure que ces mesures seraient suffisantes pour juger l'impact non important. Une incertitude plane toujours concernant cet aspect.

Comment pourrait-on repérer une fuite d'hydrocarbure ou autres polluants provenant de l'équipementquipement durant des opérations de nuit?

Commentaires et modifications du document principal

Page 1: Commentaire **lemieuxs**

1.1 Le programme n'a pas été examiné dans son intégralité.

Page 2: Commentaire **lemieuxs**

1.2 Seule la période de novembre-décembre a été retenue pour l'évaluation des effets environnementaux.

Page 2: Commentaire **lemieuxs**

3.1 L'étude n'a considéré que les Parcs au chapitre des territoires protégés. On aurait dû inclure également les Refuges d'oiseaux migrateurs.

Page 2: Commentaire **lemieuxs**

3.2 Le chapitre sur les effets environnementaux cumulatifs ne tient pas compte de la ressource avienne.

Page 2: Commentaire **lemieuxs**

4.1.1

La mise à jour est basée sur des données anciennes et sur certaines références que nous avons fournies au consultant. Plusieurs références plus récentes ont été ignorées. Plusieurs erreurs d'interprétations ont aussi été relevées.

Page 2: Commentaire **lemieuxs**

4.1.2 La documentation de l'utilisation du milieu par les oiseaux pélagiques est absente. Plusieurs espèces de sauvagine (Eiders, Macreuses, Harelde, Fou de bassan, Harles, etc. pourraient utiliser le secteur en novembre et décembre. Seul l'Eider à duvet a été retenu.

Page 3: Commentaire **lemieuxs**

4.3.1 Le bilan corrobore nos propres conclusions à l'effet que nous connaissons très mal les effets des activités de tels projets sur la ressource avienne

Page 3: Commentaire **lemieuxs**

4.3.3 Seul l'Eider à duvet a été retenu alors que d'autres espèces pourraient selon nous utiliser le secteur en novembre et décembre, notamment des espèces piscivores. Suite à une recherche effectuée cet été en documentation et auprès de collègues il n'existerait pas de données à notre connaissance sur cet aspect. Des inventaires structurés en novembre et décembre sont donc nécessaires pour nous permettre de nous prononcer sur une base scientifique valable sur l'importance des effets environnementaux négatifs du projet sur la ressource avienne.

Page 3: Commentaire **lemieuxs**

4.4.1 Compte tenu que l'on estime que l'impact sur les rassemblements d'Eiders serait important (Significant) avant l'application des mesures d'atténuation, et suite à l'examen des protocoles d'atténuation, nous ne pouvons conclure que ces mesures seraient suffisantes pour juger l'impact non important. Une incertitude plane toujours concernant cet aspect.

Comment pourrait-on repérer une fuite d'hydrocarbure ou autres polluants provenant de l'équipementquipement durant des opérations de nuit?

Modifications des en-têtes et pieds de page

Modifications de zone de texte

Modifications de zone de texte pour les en-têtes et pieds de page

From: Richard Sears <rsblues@polysoft.com>
To: <jkorec@neb-one.gc.ca>
Date: 10/9/03 3:15AM
Subject: GSI comments

Dear John Korec,

I have read the GSI repport and include some comments concerning this report in the attachment included.

Sincerely yours,

Richard Sears Mingan Island Cetacean Study, Inc

www.rorqual.com

To whom it may concern,

I have read the GSI report concerning proposed seismic surveys for the Gulf of St Lawrence during the fall of 2003.

I will begin by saying that the portion of the report that deals with marine mammals leaves me as concerned if not more than I was in June, when Hamelin and Ass contacted me.

When I learned of the planned survey in the spring of 2003, my first reaction was that not nearly enough was known about marine mammal distribution in the areas to be surveyed and that remains a strong concern. Further even if the province of Quebec does not require an impact study, it would seem to me essential that one be conducted before a full-scale seismic survey is undertaken. There are too many issues concerning possible negative effects on marine mammals - several endangered species - to not implement a preliminary study. It seems to me that one or two transect lines could be attempted in the presence of competent observers using an independent vessel with acoustic recording capabilities, in conjunction with aerial surveys. Such an impact study would seem the wisest course considering the potential acoustic hazards marine mammals face. I am astounded that a full survey has been proposed for 2003 without proper a proper impact study.

One has to be very careful when stating that marine mammal species are not regularly sighted in deeper waters, while it appears largely true that most the marine mammal species found in the St Lawrence prefer shelf waters many rorqual and odontocete species have been sighted in deeper waters.
While the more coastal nature of sightings may be correct, most surveys are carried out in inshore waters from smaller craft such as inflatables which biases the number of sightings inshore.

Note the white -beaked dolphin, where it is suggested that they are mostly coastal and no mention is made of their high numbers in the northeast Gulf from spring to late fall and strong presence along the western and southern Newfoundland coast. White beaked and white-sided dolphins can be found in deeper non-shelf waters in the St Lawrence. Further off western Iceland sightings of both species are often in offshore deep waters.

Sears and Williamson carried out one other aerial survey, which covered the St Lawrence, in 1982, with similar results to the later Reeves and Kingsley survey.

The areas covered by the seismic survey include many regions critical to rorqual feeding right into December even to mid January. This is particularly true for the blue whale that can be found right along the Gaspe coast from the estuary out to Gaspe Bay. And this from within 1km to 20km from the coast. The same is true

for the Sept-Iles region with regular sightings in December and January where blue whales have been seen feeding within areas of formed ice.
Fin, minke and humpback whales can also regularly be found into early January in the northern and western St Lawrence. There is little data on presence and distribution of these species for late fall early winter in the eastern and southern Gulf. However, blue whales are present along the south coast of Newfoundland in winter months and certainly in spring.

One should not forget that the fin and humpback whales are listed as endangered by most countries outside of Canada. The report appears to suggest that neither fin and humpbacks are very abundant in the St Lawrence. In the MIngan region alone during September of 2003 we had from 60-80 different humpback whales, all individually identified and part of a photographic catalog for the St Lawrence that includes nearly 600 animals. The fin whale catalog for the St Lawrence includes more than 400 individuals and could have nearly 1000 if it wasn't for the great difficulty of identifying individuals due to more subtle pigmentation patterns. We are very strict in our cataloging criteria, which explains the lower numbers. It is, however, common to have 40-90 fin whales at a time in the MIngan/Anticosti region right into November, with tens of animals still present into late December. And this in one specific sector of the St Lawrence.

I find that the 500m shut down distance for a blue should be much more in the area of 5-10km considering the data that exists, some of which is included in this report, concerning negative reaction to various sound sources. Examples of studies on Bowhead, blue and grey whales have been included in this report. Further because the seismic array trails 6km behind the vessel the 500m distance makes no sense. In addition blue whales easily dive for 20 minutes and in fact nearly 40 min dives have been recorded in the St Lawrence particularly in late fall and early winter. In addition blue whales can move up to 2km between dives and from 100-500m during a surface sequence.

The 8sec interval in sound production by the array offers no respite and avoidance could be on a very broad range. These species will stop vocalizing, move away from sound sources and probably have their hearing capabilities affected by such seismic arrays. Sound is vital to their survival, the period for the proposed survey is right at the beginning of the breeding g season for the rorquals. Only the humpback has a clear migration the others may or may not mate in the St Lawrence. However, what is clear is that this as much if not more of a critical period for feeding and reproduction.

The idea of soft starts or ramping up, while seemingly enticing, should not be seen as a useful in preventing disturbance and stress. After all the idea is not to have marine mammals move out of an area, the idea is to minimize disturbance,

in particular of endangered species at a critical time of year. We have seen outboards - a much lower source of potential acoustic impact, as shown in this report, cause strong reactions at between 1-2km., which was simply on ignition and running at slow speed. Blue whales generally have stronger reactions to sound sources than do fin or humpback; however, humpback whales can breach in reaction to sounds as slight as a paddle slapping the surface.

It would be best to have a control vessel several km ahead of the survey vessel to monitor marine mammal presence properly. Aerial surveys should be carried out at the same time to locate marine mammals. Survey tracks in areas of marine mammal presence should not be carried out until the animals are considered to be clear. The best would be to simply shut down until they are deemed to be at a safe distance. Independent acoustic specialists should of course be present to help make such determinations

Observer teams should be made up of at least 6 each for proper rotation of rested observers and this in addition to the presence acoustic specialists. At least one experienced aerial survey team should also be present for the duration of the survey.

In the more southern portion of the survey the transect lines run over Banc des Orphelins, where rorquals have been sighted regularly as well as along the contours on either side of the Laurentian Channel. Rorquals have been reported throughout the fall in waters east of the Magdalen Islands along the edge of the Laurentian Channel.

The study describing the male fin whale vocalization took place in March in the Sea of Cortez and while revealing male vocalization does not indicate that females do not vocalize. At the very least they depend a great deal on their hearing in particular if the male vocalization is used during reproduction.

Humpback whales are present in the St Lawrence from April to January and regularly off eastern Gaspe into December.

In any case I think much more critical thinking needs to be carried out with regards to these seismic surveys and their impacts on the marine environment and marine mammals.

Richard Sears -Principal investigator -Mingan Island Cetacean Study, Inc.

www.rorqual.com

Québec, 23 octobre 2003

Office Nationale de l'Énergie

Objet: Avis scientifique (non sollicité) sur l'étude d'évaluation environnementale «*GSI West Gulf of St. Lawrence, Survey 2003, July 2003*»

Bonjour,

Il nous semble dérisoire d'évaluer l'impact d'un projet de levés sismiques, tel que celui proposé par GSI pour le golfe Saint-Laurent en novembre 2003, sans considérer l'ensemble des activités dont ce projet n'est en fait que la première étape. L'évaluation de la demande de permis de GSI devrait être effectuée en prenant en compte les prochains levés sismiques (17 500 km pour 2005, tel qu'annoncé dans l'étude ci-dessus mentionnée, section 11.5.3, page 308), les forages exploratoires et les différentes phases de l'exploitation jusqu'à l'éventuel démantèlement des plates-formes.

Nous vous transmettons tout de même dans le document joint notre avis, non sollicité, sur le projet de GSI et l'évaluation des impacts environnementaux soumise à votre considération par le promoteur en juillet dernier.

Nous avons concentré notre évaluation sur les impacts potentiels du projet sur les mammifères marins et particulièrement sur deux «espèces en voie de disparition» pour lesquelles le secteur visé pourrait être considéré comme un «habitat essentiel» ou un «habitat critique». Le focus de notre avis ne reflète en rien notre opinion sur les autres impacts possibles d'un tel projet mais plutôt notre champ d'expertise particulier.

En espérant que cet avis sera bien entendu, veuillez accepter mes salutations.

Robert Michaud
Président et directeur scientifique
Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
295, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
Canada, G1R 1T5
418 525 7779
rmichaud@gremm.org
www.gremm.org

Avis scientifique (non sollicité) sur l'étude d'évaluation environnementale «!*GSI West Gulf of St. Lawrence, Survey 2003, July 2003*»

Préparé par Robert Michaud, MSc., président et directeur scientifique, GREMM

Résumé et recommandations

Bien que le promoteur reconnaisse que son projet comporte des risques d'**impacts significatifs** pour les mammifères marins et que de tels impacts sont particulièrement préoccupants dans le cas d'espèces en voie de disparition,

- il sous-estime la susceptibilité des mammifères marins aux sons utilisés pour les levés sismiques et donc les risques de dommages physiques et de modifications comportementales (*intensité du dérangement*);
- il sous-estime les effets à long terme des modifications comportementales attendues (*résistance au changement et durée des effets*);
- il sous-estime l'importance des secteurs visés pour deux espèces de mammifères marins en voie de disparition, le béluga et le rorqual bleu (*valeur intrinsèque de la composante*);
- il sous-estime le potentiel pour des effets cumulatifs.

Afin de rendre son projet «!acceptable!», le promoteur prétend que les mesures d'atténuations proposées pourront efficacement éliminer ces risques. Ce jugement nous semble déraisonnable et n'est pas supporté par l'étude d'évaluation environnementale déposée par le promoteur.

Étant donné que la partie Nord-Ouest du golfe du Saint-Laurent, les zones côtières de la péninsule Gaspésienne et le chenal Laurentien peuvent être considérés comme des <u>habitats «!essentiels!» ou «!critiques!»</u> pour le béluga du Saint-Laurent et le rorqual bleu, deux espèces en voie de disparition;

Étant donné que les mesures d'atténuation proposées par le promoteur ne pourront pas éliminer les <u>risques de dommages physiques</u> aux mammifères marins et aux rorquals bleus et aux bélugas en particulier;

GREMM

Étant donné que les mesures d'atténuation proposées par le promoteur ne permettront pas de prévenir ou même de réduire les modifications comportementales des mammifères marins, et des rorquals bleus et des bélugas en particulier (les interruptions des séances d'alimentation, l'évitement des aires d'alimentation ou des corridors de migration);

Étant donné que les mesures d'atténuation *proposées par le promoteur* ne permettront pas de prévenir les modifications de l'habitat qui entraîneront une diminution de la portée et de la détectabilité des cris de rorquals bleus;

Étant donné que ces dommages physiques, ces modifications du comportement et ces modifications de l'habitat peuvent affecter la condition physique, les chances de survie et le succès reproducteur des bélugas et des rorquals bleus;

Étant donné que, dans le cas d'espèces en voie de disparition, toute réduction des chances de survie ou du succès reproducteur d'un individu est susceptible d'affecter les chances de rétablissement de l'espèce ou de la population;

Nous recommandons qu'aucun levé sismique ne soit autorisé dans la partie Nord-Ouest du golfe du Saint-Laurent, dans les zones côtières de la péninsule Gaspésienne et dans le chenal Laurentien.

Revue des impacts sur les mammifères marins (section 9.6.6 A et B)

Les auteurs de l'étude ont correctement identifié les impacts potentiels des levés sismiques sur les mammifères.

Dommages physiques:

> «*In the case of marine mammals, physical damage could result in a temporary or permanent alteration of hearing organs depending on the sensitivity of the species, the proximity of the source and the level and duration of noise exposure.*» Sect.ion 11.1, p. 293.

Perturbations du comportement:

> «*For marine mammals,behavioral effect might include avoidance,altered diving and breathing patterns,excessive energy expenditure, degradation of physical conditions, and suspension of vocalisation.*» Section 11.1, p. 294.

Ils sous-estiment toutefois considérablement la susceptibilité des animaux à ces dommages physiques et perturbations comportementales.

> ***Dommages physiques***: Les auteurs de l'étude affirment que le niveau de bruit minimum ayant entraîné une perte de sensibilité auditive chez un cétacé se situe à 180 dB re 1 uPa (section 9.6.6 C, p. 246). Ces résultats proviennent de l'étude de Schlundt *et al* (2000) et ont été récemment corroborés par d'autres chercheurs (Finneran *et al* 2002, Nachtigall *et al* 2003). Ces pertes de sensibilité auditives ont toutefois été obtenues après de très brèves expositions à des sons très puissants: entre 178 et 201 dB re 1 uPa **pendant 1 seconde une fois par jour**. Or, il est important de tenir compte du fait que non seulement l'amplitude, mais la fréquence et la durée de l'exposition au bruit influencent la perte de sensibilité auditive (Melnick 1991). D'ailleurs, dans la conclusion de leur publication, Schlundt *et al* expliquent clairement qu'ils utilisent de très brèves expositions pour des raisons pratiques, mais qu'une exposition prolongée à des sons de plus faible intensité devrait entraîner des pertes de sensibilité comparables. (*Voici un exemple du danger de citer des ouvrages scientifiques sans les consulter. Les auteurs de l'étude citent les travaux de Schlundt d'après un passage tiré du rapport d'un autre consultant*). La limite de 180 dB à 60m que

GREMM

les auteurs de l'étude utilisent pour évaluer la sévérité ou la probabilité des potentiels du projet ne tient pas compte de la durée de l'exposition et ne s'appuie donc pas sur des évidences scientifiques appropriées. Elle ne peut surtout pas être qualifiée de limite «!prudente!».

D'autre part, les auteurs de l'étude affirment que, selon la littérature, les mysticètes (ou baleines à fanons) sont les mammifères marins les plus sensibles aux fréquences utilisées pour les levés sismiques. Ceci contraste fortement avec les résultats d'une étude menée par la Joint Nature Conservation Committee qui a analysé 44 551 heures d'observation recueillies au cours de 201 levés sismiques au large des îles Britanniques (Stone 2003). Selon cette étude, c'est au contraire les odontocètes (ou baleines à dent) qui réagissent le plus fortement au bruit des bulleurs. D'autre part, il est pertinent de noter qu'au cours des dernières années, plusieurs cas de mortalité de mammifères marins ont mis en cause des activités de levés sismiques ou l'utilisation des sonars à basse fréquences de la marine (Frantzis 1998, Malakov 2001, Jepson 2003, Dr Jay Barlow, *Southwest Fisheries Science Center, La Jolla CA*, communication personnelle). Dans la majorité de ces cas, il s'agissait de baleine à dents. On se doit donc de considérer que le béluga, une espèce de baleine à dent, est lui aussi susceptible de subir des dommages physiques suite à l'exposition au bruit des levés sismiques.

Perturbations comportementales!: comportement d'évitement!: Les auteurs de l'étude citent de nombreux travaux qui ont mis en évidence des réactions d'évitement de la part de baleines soumises à des niveaux de bruits allant de 116 à 170 dB re 1 uPa. Ils ne mentionnent toutefois pas les travaux de Richardson et Malme (1996) qui indiquent également que des baleines (ici des baleines boréales) exposées à des bruits de 122-133 dB re 1 uPa (seulement 21 à 30 dB au-dessus du niveau de bruit ambiant) interrompent leur alimentation. Ces niveaux de bruit (116 à 133 dB re 1 uPa) sont comparables à ceux qui pourront être entendus à 20 km du bulleur utilisé par GSI, tel qu'estimé par le modèle de diffusion sphérique employé par les auteurs de l'étude.

Enfin, les auteurs de l'étude passent également sous silence les travaux de Greene et Richardson (1999) qui démontrent que la détectabilité des cris de baleines boréales a été

significativement réduite pendant la durée des levés sismiques dans la mer de Beaufort. Une observation semblable est rapportée par le Dr. Chris Clark pour les rorquals bleus de l'Atlantique Nord pendant les levés sismiques effectués récemment sur le plateau néo-écossais (Dr Chris Clark, Bioacoustics Research Program Lab, Cornell University, NY, communication personnelle). Or, dans une étude récente, Croll *et al* 2002 ont démontré que les cris sériés (sons répétitifs de basses fréquences) des rorquals communs, cris très semblables à ceux des rorquals bleus, sont produits exclusivement par les mâles. Ils suggèrent que ces cris seraient une forme de démonstration en vue «d'attirer» ou «d'informer» les femelles. Si tel est également le cas chez les rorquals bleus, une élévation importante du bruit de fond susceptible d'affecter la portée et la détectabilité de ces cris pourrait avoir un impact direct sur le succès reproducteur des rorquals bleus. Rappelons ici qu'un des facteurs cruciaux qui a porté le rorqual bleu sur la liste des espèces en voie de disparition est le très faible nombre de baleineaux observés dans la population depuis une vingtaine d'années.

Évaluation des impacts du projet sur les mammifères marins (section 9.6.6 C)

Malgré de nombreuses omissions et sous-estimations dans leur revue de littérature, les auteurs de l'étude jugent que l'intensité du dérangement pourrait être forte, ce qui représente le niveau le plus élevé dans leur grille d'analyse.

> «*If this occurs, the intensity of disturbance would be strong.*» Section 9.6.6 C, p. 246.

Ils reconnaissent également que les effets attendus sont particulièrement préoccupants dans le cas d'espèces en voie de disparition puisque, chez ces espèces, les impacts susceptibles d'affecter un individu peuvent se traduire par une réduction des chances de survie ou de rétablissement d'une population.

> «*For endangered species …. an effect on an individual could have an effect on the long-term survival of a population.*» Section 9.3.2, p. 203.

Par contre, les auteurs concluent que la résistance des mammifères marins ou leur capacité de rétablissement suite au dérangement attendu est «normale». Ils ajoutent que comme le projet

n'entraînera pas de modification de leur habitat, la sensibilité des mammifères marins est considérée «!moyenne!».

> «!*The resistance of the component is normal, considering that the habitat will not be disturbed. The sensitivity is then qualified as average*.!» Section 9.6.6 C, p. 247.

Les auteurs ne fournissent toutefois aucune explication pour justifier leur évaluation de la capacité des mammifères marins à se «!remettre!» des dérangements attendus. En fait, nulle part dans leur étude en dehors de ces affirmations générales, les auteurs ne fournissent une évaluation des effets potentiels des perturbations comportementales attendues la condition physique des animaux et leur chance de survie ou leur succès reproducteur.

> Quel sera l'effet des interruptions des séances d'alimentation des rorquals bleus sur leur condition physique, leur chance de survie et leur capacité de reproduction?
>
> Quel sera l'effet de maintenir les rorquals bleus ou les bélugas à distance de leurs aires d'alimentation pendant quelques heures, quelques jours voire quelques semaines (selon l'intensité de leur réaction et le calendrier de réalisation des levés) sur leur condition physique, leur chance de survie et leur capacité de reproduction?
>
> Étant donné l'étroitesse du chenal Laurentien dans le détroit d'Honguedo, est-ce que l'insonification du chenal Laurentien pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines bloquera la migration des rorquals bleus?
>
> Quelles seraient les conséquences d'un tel retard dans la migration sur leur condition physique, leur chance de survie et leur capacité de reproduction?
>
> Est-ce qu'un tel retard pourrait accroître les risques qu'un animal s'attardant dans le golfe devienne prisonnier des glaces?
>
> Quel sera l'effet de la réduction de la portée et de la détectabilité du cri des mâles sur leur capacité à trouver un partenaire sexuel?

Il est évidemment impossible de prédire avec certitude quels seront ces effets. Mais il existe des risques que les réactions d'évitement attendues, les interruptions des séances d'alimentation ou la réduction de la détectabilité des cris affectent la condition physique, les chances de survie ou le

succès reproducteur d'individus qui appartiennent à une population en voie de disparition. Il est surtout impossible d'affirmer comme les font les auteurs de l'étude que les mammifères marins exposés aux levés sismiques ne subiront pas d'effet négatifs qui persisteront au-delà de la durée du projet.

Malgré encore une fois de nombreuses omissions et sous-estimations, les auteurs de l'étude concluent que le projet proposé est susceptible d'avoir des **impacts significatifs** pour les mammifères marins.

> «!*Effects related to the proposed project on marine mammals were assessed as significant*.!» Executive summary, p. 8.

Les auteurs de l'étude prétendent par contre que le choix de la période de l'année pour effectuer les travaux et l'ensemble des mesures d'atténuation proposées permettront «!**d'éliminer!» ces risques**.

> «!*However, taking the proposed mitigation measures into account, no physical or behavioral significant negative effect are expected*.!» Executive summary, page 8.

Mesures d'atténuation proposées

Étant donné ce qui précède, il convient de conclure que l'acceptabilité du projet de levés sismiques déposé par GSI repose largement sur l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. Or, les mesures d'atténuation proposées permettront au mieux de réduire, mais aucunement d'éliminer les risques de dommages physiques que subiront des mammifères marins qui s'aventuraient trop près du bulleur. Rien dans les mesures proposées ne permettra d'éviter les modifications de comportement. D'ailleurs, certaines mesures d'atténuation telles que les «!*soft starts*!» misent sur le comportement d'évitement pour réduire les risques de dommages physiques.

> ***Choix de la période de l'année*** — Les auteurs de l'étude reconnaissent que des rorquals bleus et les bélugas peuvent être présents dans les secteurs visés par les levés sismiques. Ils sous-estiment toutefois largement l'importance de ces secteurs pour ces deux espèces en voie de disparition.

GREMM

Le rorqual bleu — Les auteurs mentionnent clairement que le secteur visé par les levés sismiques est une aire d'alimentation importante pour les rorquals bleus. Ils soulignent toutefois que les rorquals bleus peuvent s'y trouver en «!petit nombre!». À cet égard, il est important de mentionner qu'un petit nombre de rorquals bleus constitue toujours une proportion importante de la population. Est-il nécessaire de rappeler que la population de rorquals bleus de l'Atlantique du Nord-Ouest est estimée à moins de 250 individus matures.

De plus, la période choisie pour exécuter les travaux se situe en pleine période de migration des rorquals bleus. Alors que leur nombre diminue de septembre à janvier dans l'estuaire du Saint-Laurent (GREMM, données non-publiées, Richard Sears, communication personnelle), les signes de leur activité dans l'Atlantique Nord, à la sortie du golfe, augmentent pendant la même période (Dr Chris Clark, Bioacoustics Research Program Lab, Cornell University, NY, communication personnelle). Pour cette migration, les rorquals bleus doivent emprunter le détroit d'Honguedo. Il y a donc un chevauchement important, dans le temps et dans l'espace, entre les levés sismiques prévus et les aires utilisées par les rorquals bleus.

Le béluga — Les auteurs mentionnent que les bélugas ne se retrouvent pas «!typiquement!» dans cette région tard à l'automne. Bien que cette affirmation puisse être valide pour le détroit d'Honguedo, la situation est bien différente pour la partie Nord-Ouest du golfe où 900 km de levés sismiques sont également prévus cet automne. En fait, les seules données systématiques dont on dispose sur la distribution des bélugas, en dehors de l'été, indiquent que la majorité de ceux-ci se retrouvent dans la partie Nord-Ouest du golfe en hiver (Michaud et Chadenet 1990 / Boivin et INESL: rapport cité dans Lesage et Kingsley 1995). Une partie des travaux de levés sismiques chevauche donc dans le temps et dans l'espace ce qui semble être la principale aire de concentration des bélugas à cette époque de l'année (*Étrangement, cette information a été fournie par Robert Michaud au consultant Robert Hamelin et Associés sans qu'il en soit fait aucunement mention dans l'étude d'impact*).

Soft-Starts pour éviter les dommages physiques — Malheureusement, comme le reconnaissent les auteurs de l'étude, les baleines et les rorquals bleus en particulier ne s'éloignent pas toujours d'une source de bruit (section 9.6.6 page 246). Les *soft-starts* ne

constituent donc pas une méthode qui garantisse la sécurité des animaux. Les auteurs s'en remettent à un programme de surveillance qui présente des lacunes très importantes. Le périmètre de surveillance est tout à fait insuffisant de même que les méthodes de surveillance. Même en portant la zone de surveillance à 1000 ou 2000 m, il est presque impossible de s'assurer de l'absence d'animaux qui passent le plus clair de leur temps sous l'eau et parcourent plusieurs kilomètres entre deux surfaces, en silence ! Il est évident que deux observateurs postés sur le navire principal et sur une vedette ne peuvent suffire à une telle surveillance. Pour les travaux utilisant le sautage par dynamite, le ministère des Pêches et des Océans du Canada impose une surveillance aérienne (1000 pieds d'altitude) d'une zone de 2000 m entourant le site de sautage et exige qu'aucun animal n'ait été aperçu pendant une période minimale de 30 minutes consécutives avant tout sautage.

Même dans des conditions météo idéales, une telle surveillance ne pourrait fournir une garantie de l'absence des animaux. Par ailleurs, l'étude ne fournit pas de précisions les conditions d'observations jugées acceptables *(good visibility)*. Est-ce que par exemple celles-ci exclut les périodes pendant lesquelles le miroitement est intense (glare)?

Levés sismiques de jour *(Restriction protocol for high biological value areas)* — Les auteurs de l'étude proposent de restreindre les levés aux périodes de clarté sur la ligne HQ-03-110 et le long de HQ-01 –113 entre HQ-03-110 et HQ-03-114. Si ce projet était jugé acceptable (ce que nous ne croyons pas), il n'y a aucune raison de limiter l'adoption de cette procédure à ces seules lignes. Cette procédure devrait être adoptée sur l'ensemble des zones côtières (zone d'alimentation des rorquals bleus), sur l'ensemble de la partie Nord-Ouest du golfe (pour les bélugas) ainsi que le long de toutes les lignes qui croisent le chenal Laurentien (corridor de migration).

Et pour éviter le dérangement ?— La sensibilité des baleines à toute élévation importante du bruit de fond a été bien démontrée. Les auteurs de l'étude mentionnent, entre autres, l'évitement des secteurs dans lesquels le bruit atteint 116 dB. Nous avons cité plus haut d'autres travaux qui ont documenté des interruptions de l'alimentation lorsque le bruit atteint 122 dB. Or, ces niveaux de bruit (116 à 122 dB re 1 uPa) sont comparables à ceux

qui pourront être entendus à 20 ou 30 km du bulleur utilisé par GSI (tel qu'estimé par le modèle de diffusion sphérique employé par les auteurs de l'étude). Donc, le programme de surveillance prévu est trop restreint pour éviter les modifications de comportement attendues à ces niveaux de bruit.

Suivi des impacts

Les auteurs proposent comme seules procédures de suivi des impacts sur les mammifères marins de vérifier si les animaux s'éloignent du navire ou s'ils montrent des signes de stress excessifs (FP-1, p. 292). Or, ces mesures sont extrêmement difficiles à effectuer, même dans des conditions d'observations contrôlées. Dans le cas présent, de telles mesures ne pourront être employées efficacement et encore moins en temps réel. Un suivi utile des impacts devrait inclure une analyse détaillée de la distribution des mammifères marins avant, pendant et après les levés sismiques (programme concerté de recensements aériens, en mer et acoustiques) et un monitoring du bruit dans les secteurs visités. Un suivi utile devrait également prévoir de mettre en place les ressources nécessaires pour repérer et diagnostiquer les cas de mortalité de mammifères marins pendant les levés sismiques et les quelques semaines qui suivront.

Effets cumulatifs

À propos des 900 km de lignes que GSI entend sonder à l'ouest d'Anticosti au cours de cette même campagne, l'étude prétend que les risques d'impacts cumulatifs sont faibles. Dans le cas des mammifères marins, il appert tout au contraire qu'en étendant le secteur couvert par les levés sismiques et conséquemment la durée de la campagne les risques de dommages physiques et les risques de perturbations comportementales seront accrus, particulièrement dans le cas des rorquals bleus qui peuvent voyager en quelques heures de part et d'autre de la ligne de démarcation entre les deux secteurs.

Par ailleurs, les auteurs de l'étude mentionnent que l'industrie prévoit effectuer 17 500 km de levés sismiques additionnels d'ici 2005.

> «*In the next few years, oil and gas industry interests also propose to carry out seismic exploration projects in the Gulf of St. Lawrence and Estuary, Approximately 17 500 km of*

lines are planned to 2005. (Page 308 sect 11.5.3).

Du même souffle, ils affirment que les quelques mois qui sépareront ces campagnes suffiront à réduire la probabilité que des effets négatifs sur le comportement s'accumulent. Or cette affirmation n'est en rien supportée. Si, comme il a été souligné plus haut, les différentes perturbations comportementales potentielles reconnues par les auteurs de l'étude ont un effet sur la condition physique des animaux, sur leur chance de survie ou encore sur leur succès reproducteur, alors on doit questionner sérieusement l'importance des effets cumulatifs.

Références

Croll, D. A., Clark, C. W., Acevedo, A., Tershy, B., Flores, S., Gedamke, J., and Urban, J. 2002. Only male fin whales sing loud songs. Nature 417: 809-811.

Finneran, J.J., Schulundt, C.E, Carder, D.A, Clark, J.A., Young, J.A, Gaspin, J.B. et S.H. Ridgway, 2000. *Auditory and behavioral responses of bottlenose dolphins (Tursiops truncatus) and a beluga whale (Delphinapterus leucas) to impulsive sounds resembling distant signatures of underwater explosions*. J. Acoust. Soc. Am. 108: 417-431.

Frantzis 1998. Does acoustic strand whales?. Nature, 392 29.

Greene, C.R., N.S. Altman and W.J. Richardson. 1999. The influence of seismic survey sounds on bowhead whale calling rate. J. Acoust. Soc. Am. 106 2280.

Jepson, P.D., Arbelo, M., Deaville,R., Patterson, I.A.P, Castro, P. Baker, J.R., Degollada, E., Ross, M.H., Herraez, P., Pocknell, A.M., Rodriguez, F., Howie, F.E., Epinosa,A. Reid, R.J., Jalber, J.R., Martin, V. Cunningham, A.A. and Fernandez, A. 2003. Gaz-bubble lesions in stranded cetaceans. Nature 425: 575.

Malakov, D. 2001. A roaoring debate over ocean noise. Science 2001,

Melnick, W. 1991. Human temporary threshold shift (TTS) and damage risk. J. Acoust. Soc. Am. 90: 147-154.

Nachtigall, P.E., J.L. Pawloski and W.W.L. Au. 2003. Temporary threshold shifts and recovery following noise exposure in the Atlantic bottlenose dolphin (Tursiops truncates). J. Acoust. Soc. Am. 113: 3425-3429.

Richardson, W.J., Miller, W. and C.R. Greene. 1999. Displacement of migrating bowhead whales by sounds from seismic surveys in shallow waters of the Beaufort Sea. J. Acoust. Soc. Am. 106 2281.

Schlundt, C.E., J.J. Finneran, D.A. Carder and S.H. Ridgway. 2000. Temporary schift in masked hearing thresholds od bottlenose dolphins, Tursiops truncates, and white whales, Delphinapterus leucas, after exposure to intense tones. J. Acoust. Soc. Am. 107: 3496-3508.

Stone, C., 2003. *Marine mammals observations during seismic surveys in 2000* , Joint Nature Conservation Committee, JNCC Reports No. 322, JNCC, Aberdeen.

Robert Michaud
Président et directeur scientifique
Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
295, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
Canada, G1R 1T5
418 525 7779
rmichaud@gremm.org
www.gremm.org